



UNIVERSITE D'ABOMEY- CALAVI
(UAC)

*****@*****



École Doctorale Pluridisciplinaire : Espaces, Cultures et Développement
(EDP-ECD)

*****@*****

Formation doctorale : Sociologie-Anthropologie

Option : sociologie du développement

MÉMOIRE DE DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES
(DEA)

Sujet

**Gestion du pouvoir local dans le processus de
décentralisation territoriale dans la commune de Bantè**



Présenté par:

OKOTCHE Laïssi

Sous la direction de:

BIAOU Gauthier,
Professeur Titulaire à l'UAC

Membres du jury :

Président : Pr. Yves Antoine TOHOZIN

Rapporteur : Pr. Gauthier BIAOU

Examineur : Dr. Monique OUASSA-KOUARO (MC)

Date de soutenance: Vendredi 20 Juillet 2018.

Note: 16

Mention: Très bien.

Année académique : 2017-2018

DEDICACE

Ce travail scientifique est l'expression de mon engagement à participer auprès de la communauté scientifique à l'élargissement du niveau de connaissance en matière de gestion des affaires publiques locales au Bénin. Il est dédié à la source intarissable de la sublime miséricorde ;

IN MEMORIUM

- ✓ ma grand-mère IKOUCODJE Adjarath et
- ✓ mon oncle IKOUCODJE Raphaël qui ont suscité en moi le goût du travail.

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, nous adressons nos sincères remerciements à tous ceux qui nous ont apporté leur assistance pour sa production. Particulièrement à :

- ❖ notre Directeur de mémoire, Prof. Gauthier BIAOU; sa disponibilité et ses qualités pédagogiques nous ont accompagné dans la réalisation de ce travail ;
- ❖ tous nos enseignants de sociologie-anthropologie de l'Université d'Abomey-calavi ;
- ❖ tous nos parents qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail ; à travers celui-ci, qu'ils découvrent la première marque des fruits de leur engagement à construire en moi, les valeurs et normes d'une vie saine au profit de la nation ;
- ❖ tous nos oncles et tantes pour les contributions apportées pour finaliser ce travail ;
- ❖ tous nos amis qui se sont beaucoup sacrifiés pour nous ;
- ❖ vous tous, merci pour votre amour.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABE	: Alliance pour un Bantè Emergent
ASF	: Association des Services Financiers
CA	: Chef d'Arrondissement
CEN	: Conseil Exécutif National.
CRL	: Conseil Révolutionnaire Local
CRAD	: Conseil Révolutionnaire d'Administration du District
DS-A	: Département de Sociologie-Anthropologie
ENAM	: Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
FCBE	: Forces Cauris pour un Bénin Emergent
FASHS	: Faculté des Sciences Humaines et Sociales
FMI	: Fonds Monétaire International
IEC	: Information, Education et Communication
IFC	: Institut Français de Cotonou
MCA-Bénin	: Millennium Challenge Account-Bénin
MDC	: Mouvement pour le Développement de la Culture
PAMF	: Projet d'Aménagement des Massifs Forestiers
PDC	: Plan de Développement Communal
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
SECASSECC	: Service d'Etat Civil, d'Action Sociale, des Sports, de l'Education et de la Culture
SBEE	: Société Béninoise d'Energie Electrique
UAC	: Université d'Abomey-Calavi

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I: Centres de documentation parcourus et types d'informations recueillies.....	35
Tableau II : Répartition des enquêtés en fonction des techniques de collecte des données	38
Tableau III: Répartition des résultats issus des urnes suivant les formations politiques par arrondissement.....	68
Tableau IV: Répartition des résultats électoraux proclamés par la CENA suivant les formations politiques par arrondissement	69
Tableau V: Répartition des résultats électoraux proclamés par la Cour ...Suprême suivant les formations politiques par arrondissement	70

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Situation géographique et subdivision administrative de la commune de Bantè	30
Figure 2: Besoins en salles de classes dans le primaire	61
Figure 3: Besoins en mobiliers dans le primaire	61

SOMMAIRE

Introduction générale.....	7
Chapitre I: Problématique et objectifs de la recherche.....	10
1- Contexte, problématique et objectifs de la recherche	10
2 - Justification du choix du sujet.....	16
Chapitre II : Eléments de considérations théoriques de la recherche	18
2.1- Clarification conceptuelle	18
2.2- Etat de la question	23
Chapitre III : Monographie contextuelle et methodologie de la recherche. 28	
3.1 - Cadre sociogéographique de la recherche	28
3.2- Délimitation thématique et modèle d'analyse	32
3.3 – Méthodes de recherche.....	34
Chapitre IV : L'administration locale dans l'offre de services publics	40
4.1- Historique des services publics à Bantè.....	40
4.2- Accès et utilisation du service public à Bantè	43
Chapitre V : Gouvernance locale à Bantè : entre décideurs, partenaires et populations.....	52
5.1- La société civile et les décideurs en accointance pour l'offre de biens publics de services dans la commune de Bantè	52
5.2- La gestion des fontaines : cas des adductions d'eau et des forages équipés de pompes à motricité humaine dans l'arrondissement de Pira.....	57
5.3- Les institutions étatiques dans l'offre des équipements et services sociaux de base.....	59
Chapitre VI : Le choix des élus locaux à Bantè : un bastion de malentendu entre acteurs.....	64
6.1- Conflits entre les leaders politiques autour de l'élection du premier Maire de Bantè	64
6.2- Election communale de 2008 : entre légitimité et légalité d'installation du Chef d'Arrondissement	68
6.3- Gestion du pouvoir local du point de vue de la population	73
Conclusion générale	77
Références bibliographiques.....	80

RESUME

La décentralisation amorcée au Bénin depuis 2002 a connu beaucoup de difficultés qui ont mis à nu les velléités de la promotion du développement à l'échelle locale. La recherche vise à étudier le fonctionnement des collectivités locales par rapport à la gestion du pouvoir local. La méthode de recherche est à la fois quantitative et qualitative. La recherche documentaire, l'entretien et l'observation directe sont les techniques de collecte des données. L'enquête est portée sur quatre-vingt (80) acteurs. Cet échantillon est identifié à partir des techniques d'échantillonnage par quotas. Les données empiriques sont dépouillées, traitées de façon manuelle puis informatique et analysées suivant l'approche structuro-fonctionnaliste et stratégique. Il ressort de cette recherche, trois niveaux de compréhension. D'abord, les conflits observés autour de la gestion du pouvoir décentralisé témoignent de l'immaturation des élus locaux et d'insuffisance dont ont souffert les textes et lois qui ont contribué à sa mise en œuvre. Ensuite, sur l'arène locale, des acteurs comme l'Etat, la société civile et les populations offrent des biens et des services publics aux côtés des collectivités locales suivant un mode participatif. Mais enfin, les collectivités locales doivent redoubler d'effort pour parfaire leur crédibilité afin que les populations s'approvisionnent en pièces d'état civil.

Mots clés : *gouvernance, décentralisation, pouvoir local, conflit d'intérêt, acteur social.*

ABSTRACT

Decentralization started in Benin since 2002 knew a lot of difficulties that unveiled the desires of the promotion of the development on a local scale. Research aims to study the local collectivity working in relation to the management of the local power. The method of research is at a time quantitative and qualitative. The documentary research, the interview and the direct observation are the techniques of collection of the data. The investigation is carried on eighty (80) actors. This sample is identified from the techniques of sampling by quotas. The empiric data are stripped, been about a manual way and analyzed according to the approach structuro-fonctionnaliste and strategic. He/it is evident from this research, three levels of understanding. First, the conflicts observed around the management of the power decentralized reveal the immaturity of the elected local and of insufficiency of which endured the texts and laws that contributed to his/her/its setting in œuvre. Then, on the local arena, of the actors as the state, the civil society and the populations offer goods and the public services in the local collectivity sides following one fashion participatif. But finally, the local collectivities must increase in effort to perfect their credibility so that the populations get a stock the pieces of civil state.

Key words: *governance, decentralization, local power, conflict of interest, social actor.*

INTRODUCTION GENERALE

Au début des années 1980, « l'Afrique a connu des mutations très importantes qui ont façonné une nouvelle carte politique du continent » (Baudouin, 1998 :45). Ces mutations sont liées, de façon générale, à la crise économique et politique survenue entre 1980 et 1990. Pour faire face à cette crise, les Etats africains se sont, peu à peu, engagés dans le projet de démocratisation et de décentralisation.

L'instauration du climat démocratique a amené les gouvernants des pays au sud du Sahara à engager de profondes réformes politiques sur l'organisation générale de l'administration territoriale afin de définir les grandes lignes et les enjeux de la décentralisation (Adjaho, 2003). Ce qui a suscité l'engouement des populations à obtenir de la part de l'Etat central, le transfert des compétences et des ressources nécessaires pour la gestion des affaires publiques à l'échelle locale.

De ce point de vue, l'évidence d'une relation transitive entre la décentralisation et le développement local s'est assez naturellement établie comme si l'une est l'instrument logique de la réalisation de l'autre. La décentralisation fait ainsi apparaître à l'horizon, la réalisation du développement qui pourrait s'opérer à la fois au plan humain, institutionnel que structurel à tel enseigne que ce choix est déterminant d'une assez forte adhésion du partenariat international entre les institutions de Bretton Woods et les pays en développement. Ainsi, la Banque Mondiale et le FMI (Fonds Monétaire International) ont-ils demandé aux Etats africains l'adoption de la décentralisation territoriale (Houssou, 2000).

Il est pourtant important de rappeler que dans sa genèse, la décentralisation est appréhendée comme un concept politique, mais aussi comme un instrument idéologique qui prône la maîtrise par les collectivités locales, de la gestion des affaires publiques locales qui touchent directement à la

vie quotidienne des populations locales. Cette maîtrise commence par la désignation endogène des autorités chargées de représenter la collectivité locale. Les espaces politico-administratifs connus sous le nom de sous-préfecture deviennent des communes. Désormais, c'est le maire en lieu et place du sous-préfet qui est appelé à conduire les rênes de la commune dans le but de rendre la nouvelle administration plus proche des populations et d'impulser les initiatives locales.

A l'expérience de l'applicabilité de la réforme de l'organisation territoriale, la commune de Bantè n'est pas restée en marge de la mutation. En 2002, le processus de la mise en place des autorités communales a entraîné le retour de plusieurs acteurs sociaux au village (Métodjo, 2008). Ainsi, commence la compétition pour la conquête du pouvoir local. Après les élections communales de décembre 2002 et celles municipale et locale de janvier 2003, de multiples secousses et déstabilisations du conseil municipal étaient le spectacle quotidien. Les élections de 2008 ont aussi engendré des foyers de tensions que d'aucuns ont qualifié de « guerre des chiffres » dans la commune de Bantè. Cette expérience de la décentralisation amorcée depuis une dizaine d'années dans la commune de Bantè ne favorise pas le développement local tant souhaité à travers le dynamisme fonctionnel des acteurs sociaux et des institutions locales. Cette situation mérite une réflexion scientifique en vue de cerner les variables qui, éventuellement, menacent ou influencent la collectivité locale de Bantè dans l'offre de biens et services publics aux populations.

Cette étude aborde la question de la décentralisation sous l'angle de l'offre de biens et de services publics. Cela renvoie d'emblée à la prise en considération des niveaux d'implication de l'Etat central, de la société civile, des partenaires techniques et financiers et des populations dans la gestion du pouvoir dans l'espace local. Mais aussi, elle tient lieu d'une analyse qui cherche à rendre compte de l'intelligibilité des « objets politiques non identifiés » qui

servent selon les scientifiques « de canal à l'expression de valeurs morales, de grandes orientations éthiques qui imprègnent profondément la perception qu'ont les citoyens de la politique, qui modèlent leurs attitudes et leurs comportements, qui enfin, soudent les réseaux participant aux compétitions pour le pouvoir » (Coulon & Martin, 1991).

Il s'agira précisément de montrer la réponse que la décentralisation donne de manière "efficace" et "efficiente" à l'amélioration des conditions de vie des populations locales au regard des politiques de stratégie de réduction de la pauvreté au Bénin. Pour élucider cette préoccupation, le mémoire est structuré en six chapitres. Le premier chapitre porte sur la problématique et les objectifs de la recherche. Ce chapitre pose les considérations théoriques de la décentralisation et les débats scientifiques autour de la gouvernance locale en Afrique. Quant au deuxième chapitre, il aborde les fondamentaux de la littérature. Il élucide les différents concepts de la présente recherche et présente les différentes périodes de mise en œuvre de la décentralisation au Bénin. Le troisième chapitre a mis en exergue, le contexte de la réalisation de la monographie et les méthodes utilisées pour conduire la présente recherche. En ce qui concerne le chapitre n°4, il traite les raisons qui soutiennent l'existence de conflits entre les acteurs sociaux, malgré la présence du dispositif normatif de préservation de la paix et de la fraternité les acteurs de la communauté locale. Les chapitres n°5 et 6 parlent d'une part, de la dynamique des acteurs sociaux autour de l'offre de biens publics qui se réalise entre les décideurs, les partenaires et la communauté locale ; et d'autre part, de la dynamique des fonctionnaires de l'administration locale autour de l'offre de services publics dans la commune de Bantè.

CHAPITRE I: PROBLEMATIQUE ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Le premier chapitre de la présente recherche pose les considérations théoriques de la décentralisation et les débats scientifiques autour de la gouvernance locale en Afrique. Il comprend la problématique, les hypothèses et objectifs de recherche.

1- Contexte, problématique et objectifs de la recherche

1.1- Contexte de la recherche

La légitimité du pouvoir démocratique tire sa source dans la manifestation de la volonté du peuple. La principale caractéristique du régime démocratique est l'onction populaire des gouvernants. Cette onction du peuple s'accomplit dans l'expression du choix de son représentant consacré dans les lois fondamentales. Au Bénin, la Constitution est la loi fondamentale qui la consacre en ses articles 3 et 4 (MJLDH, 1991 :6). Les fictions fatidiques de la démocratie reposent sur l'énoncé d'éléments assurant la vitalité de l'exercice du pouvoir politique dans la généralité du corps sociale. Ces éléments se résument à ce que les penseurs du XX^{èm} siècle désignèrent par la *souveraineté puissante du peuple* (Montesquieu, 1962 : 11-12) qui consacra la légitimité démocratique au principe de la légalité et de la participation populaire en matière de gestion des affaires publiques. La chute des régimes aristocratiques après la colonisation de l'Afrique et les balbutiements des Etats africains après les indépendances contraignirent les leaders politiques à engager de profonde réflexion autour de l'adoption d'un type de régime de gouvernement adéquat capable de répondre aux problèmes et aux aspirations des peuples.

Par exemple, les différentes crises intervenues entre les années 1970 et 1980 constituent des événements marquants non négligeables qui ont façonné une nouvelle carte politique du continent africain. Ainsi, les crises des finances publiques et la mise en œuvre avec insuccès des Programmes d'Ajustement

Structurel (PAS) au cours des années 1980 ont-elles dévoilé les limites de la capacité des États africains, surtout de l'ouest, à assurer seuls l'ensemble des fonctions d'offre de services publics à la population et d'équipement du territoire (Lauzon et Bossard, 2005 : 6). Au plan social, l'émergence du rôle de la société civile dans ses organisations représentatives, l'évolution des droits de la femme, de sa représentativité dans la société et la priorité accrue accordée au développement local et au processus d'intégration régionale, a conduit les pays africains à adopter le régime démocratique. A tout cela s'ajoutent les crises politiques enregistrées à travers les manifestations populaires remettant en cause les régimes au pouvoir et les modèles de développement qui ont été mis en exergue. Dans ce contexte de crise généralisée des Etats africains, apparaît les politiques de décentralisation comme élément de promotion du développement à l'échelle locale ; mais aussi comme une « nouvelle vision de gestion des affaires publiques à même de répondre aux attentes des populations en matière de délivrance de services publics » (Bako-Arifari et Kpatchavi, 2009 : 25).

A cet effet, après la conférence des forces vives de la nation, organisée au Bénin en 1990, la constitution qui s'en est dégagée retient la décentralisation en ses articles 150-153 (MJLDH, op.cit : 38). Les travaux de recherche réalisés en socio-anthropologie des années plus tard ont souligné que la trop grande centralisation des décisions au sommet de l'Etat étouffe les initiatives politiques et économiques au niveau local (Bierschenk & Olivier de Sardan, 1998). En effet, des pratiques locales de décentralisation se notaient et se manifestaient incontestablement surtout dans les milieux ruraux. Une observation attentive des chercheurs en sciences sociales, accordée aux pratiques locales a permis de comprendre que pour faire face à certains de leurs besoins, les populations n'ont pas attendu les lois sur la décentralisation avant de s'organiser localement en groupes familiaux, ou en associations de quartier ou de village. De plus, les enjeux que véhicule la pré-décentralisation a fait reculer les gouvernements successifs quant à sa mise en œuvre (Le-Meur, 1996 :2) à tel enseigne qu'elle ne

connaît plus d'adversaires sérieux. La décentralisation, à y voir de très près, présente des avantages non négligeables. Elle est un système d'organisation de l'administration territoriale qui institue des devoirs à l'Etat central et des responsabilités à des collectivités locales qui seront désormais chargées de conduire la destinée des populations à l'échelle locale. L'analyse de la mise en œuvre de la décentralisation au Bénin comme ailleurs, a révélé des caractéristiques plus ou moins identiques à ce que les auteurs scientifiques ont souligné de manière générale à travers des travaux conduits dans les pays de l'Afrique de l'Ouest. Par exemple, Jean-Pierre Jacob a constaté que « *les Etats n'ont pas les moyens de soutenir les structures décentralisées dans une mesure telle qu'elles puissent monopoliser l'offre de développement ou fournir les seuls instruments de la régulation sociale nécessaire à la vie en collectivité* » (Jacob, 1998 :133-147).

La réforme de la décentralisation engagée au Bénin par l'organisation des élections communales, municipales et locales en 2002 a ressuscité l'effervescence des actions collectives locales. Celles-ci sont tantôt liées à l'impréparation des populations ou aux problèmes techniques des textes de lois en vigueur. La commune de Bantè a été l'une des premières communes qui ont connu de destitution de maire au cours de la première mandature. De plus, après les élections communales et locales de 2008, des contestations ont été aussi enregistrées au sujet de la légitimité et de la régularité de l'installation des élus locaux. Des barricades faites sur l'arrondissement de Gouka, les accès interdits aux arrondissements de Koko et d'Akpassi, la confiscation des engins des Chefs d'arrondissement, des menaces de mort adressées officiellement aux individus par un village ou aux groupes d'individus par d'autres groupes d'individus, sont autant de situations conflictuelles constatées et enregistrées dans le cadre de la gestion du pouvoir local dans le processus de décentralisation territoriale dans la commune de Bantè. Des foyers de tensions sont nés suite à la réalisation des infrastructures scolaires dans des villages de la commune de Bantè. Ces conflits

sont soutenus et entretenus par des comportements et la perception des acteurs sociaux du pouvoir local. Ces comportements renvoient à des types d'arènes politiques, dans un contexte où ces diverses perceptions des acteurs entrent en confrontation. Cette situation confirme la pensée des auteurs scientifiques du XIX^e siècle. Déjà, dès le début de la première moitié de ce siècle, Alexis de Tocqueville (1856) signalait ce point de vue en affirmant que : « la marche vers la démocratie et l'égalité des conditions s'accompagnent d'une pacification politique mais aussi d'une multiplication des conflits déterminés par la recherche d'un statut social plus avantageux ». La gestion du pouvoir local a conduit à la division sociale entre parents, entre amis voire personnels administratifs des services locaux. Cette division sociale fragilise ou encore mieux brise le lien social existant. La vie politique locale est, comme les chercheurs l'ont montré, une arène de "jeu" où se confrontent et s'affrontent les acteurs sociaux, autour de leader et de factions, (Imorou, 2007) et constitue le champ des enjeux sociaux dans la transformation de la société.

Malgré le caractère fatidique et impérieux de la décentralisation associé à la ferveur qui a accompagné sa mise en œuvre, les acteurs sociaux n'ont pas pu accorder leur violon pour faire de la décentralisation un levier du développement local dans la commune de Bantè.

La politique de rapprochement des lieux de décisions des populations n'a bien évidemment pas garanti les attentes des réformes modernisatrices inscrites dans les textes programmatiques du pouvoir central. La mise en œuvre de la décentralisation a conféré aux populations des collectivités locales une forme de pouvoir dont la gestion pose problème. Le constat est que la commune de Bantè manque jusque-là d'infrastructures sociocommunautaires. Le diagnostic fait dans le Plan de Développement Communal (PDC) confirme cette remarque et précise que « le commerce et les équipements marchands connaissent des problèmes majeurs tels que : l'insuffisance de hangars de marché, de parkings de gros porteurs, d'infrastructures scolaires, d'infrastructures socio-sanitaires et

de bureau de l'administration locale » (Mairie de Bantè : 2010). La mobilisation des ressources financières rencontre d'énormes difficultés. Cependant, les textes sur la décentralisation confèrent aux collectivités locales décentralisées trois types de compétences notamment ; des compétences exclusives, des compétences partagées et des compétences déléguées (MDGLAAT, 2013). La commune de Bantè n'exerce pas toutes ces compétences pleinement et conformément aux réglementations et normes en vigueur au Bénin.

La délivrance de services publics dans les structures décentralisées ne comble pas les aspirations des populations bénéficiaires. La question de l'offre de services dans tous les domaines relève du rôle de l'Etat et peut s'accomplir sous la forme de partenariat entre l'Etat central et les collectivités locales ou avec la société civile. L'intervention de l'Etat central dans l'espace local aux côtés des collectivités décentralisées devrait renforcer la dynamique institutionnelle et sociale au profit du développement local.

En effet, pour impulser les initiatives locales ou localisées capables d'apporter de satisfaction aux besoins essentiels des administrés, des acteurs ou des réseaux d'acteurs d'interface interviennent par contournement de l'Etat central (Bierschenk *et al.*, 1999). L'Etat local souffre d'une délégitimation qui le contraint à exercer plusieurs fonctions à la fois dans la débrouillardise de gestion face à la décharge de responsabilité de l'Etat central pour relever les défis de la décentralisation. Ce repli de l'Etat central devant la question de la proximité devant s'établir entre l'Etat central et la collectivité territoriale paraît au regard de l'analyse de certains chercheurs être inspiré par des problèmes plus profonds, liés au mode de gouvernance local et aux craintes de sa remise en question du fait que la décentralisation a introduit dans les faits une rupture avec les régimes de "démocratie" unanimiste qui ont prévalu jusque-là, en proposant des mises à distance à la fois spatiale et structurelle (Jacob, 1998 : 1). Au demeurant, l'ambition de la décentralisation reste la promotion du développement local dans

un processus de mobilisation des acteurs locaux pour la production et la distribution des richesses du territoire.

1.2- Problématique de la recherche

Bien que la décentralisation apparaisse comme un instrument politique à caractère fatidique, la gestion du pouvoir local ne facilite pas l'amélioration des conditions de vie de la population à l'échelle locale. En conséquence, le taux de fourniture de biens et de services publics pour la satisfaction des besoins de la population est déterminant de la dynamique fonctionnelle des collectivités locales.

Au regard de cette problématique ci-dessus posée, une question résume la préoccupation de cette recherche. En quel terme l'action des acteurs sociaux des collectivités locales explique-t-il le taux de l'offre de biens et de services publics à la population de la commune de Bantè? Pour répondre à cette question, nous avons formulé trois réponses provisoires qui feront objet de test empirique.

1.3.2 - Hypothèses de la recherche

- Les conflits d'intérêt entre les acteurs sociaux influence l'offre de services et biens publics dans l'exercice du pouvoir local à Bantè ;
- La participation de la population à l'économie locale justifie le taux de satisfaction des besoins de la population de Bantè ;
- L'intervention des partenaires extérieurs aux collectivités locales de Bantè explique le taux de l'offre de biens et de services publics à la population de Bantè.

1.3- Objectifs et hypothèses de la recherche

1.3.1- Objectifs de la recherche

1.3.1.1- Objectif général

L'objectif général de cette recherche est d'analyser le fonctionnement des collectivités locales par rapport à la gestion du pouvoir local.

1.3.1.2- Objectifs spécifiques

L'objectif général ci-dessus a été décliné en trois objectifs spécifiques ainsi que suit.

- Identifier les différentes sources de conflits entre les acteurs sociaux autour de la gestion du pouvoir local à Bantè ;
- Apprécier le mode de mobilisation des ressources économiques des collectivités locales de Bantè ;
- Evaluer l'intervention des partenaires extérieurs aux collectivités locales de Bantè dans l'offre des différents biens publics réalisés dans la commune au cours de la période 2008-2015.

2 - Justification du choix du sujet

2.1- Raisons subjectives

L'instauration de la démocratie à la conférence des forces vives de la nation en 1990, a été un enjeu majeur pour le développement du Bénin. L'objectif de la démocratie ne peut être atteint sans la mise en application de la décentralisation. Ainsi, la nécessité de la mise en application de la décentralisation a engendré l'instauration de la démocratie électorale des représentants des populations à la base conformément aux prescriptions légales de la Constitution du Bénin. Depuis que ce projet politique a démarré, non seulement des conflits s'observent entre les acteurs autour de la gestion des affaires publiques et du pouvoir local, mais aussi, le développement local n'a

pas tenu la promesse de la décentralisation. Ceci a suscité en nous une curiosité scientifique en vue d'investiguer les variables qui expliquent la gestion du pouvoir local dans la commune de Bantè.

2.2- Raisons objectives

Le choix de conduire cette recherche intitulée « gestion du pouvoir local dans le processus de décentralisation territoriale dans la commune de Bantè », relève d'une pertinence capitale. Pendant longtemps, les entrepreneurs scientifiques accrédités en sociologie politique ont consacré les travaux de recherche sur l'analyse du pouvoir et de l'Etat en Afrique (Bayart, 1989 ; Darbon, 2001). Mieux, les œuvres des chercheurs béninois comme étrangers considérées entre les deux dernières décennies sont pour la plupart orientées vers la trajectoire politique du Bénin jusqu'aux années 2000. Les analyses sont cantonnées dans les enjeux de la démocratie et de la décentralisation tout en occultant les implications sociales de l'application de lois de décentralisation (Bierschenk & Olivier de Sardan, 1998 ; Banégas, 2003 ; Vittin, 2004 ; Piveteau, 2004 ; Bako, 1995 et 2006). Les recherches antérieures faites dans la commune de Bantè dans le cadre des mémoires de maîtrise (Ayaka, 2008 ; Ganhisso, 2008; Amagbégnon, 2009) ont centré la réflexion autour des conflits politico-administratifs et la mobilisation des ressources financières. Depuis 2002 que la décentralisation a vu le jour au Bénin, la commune de Bantè a du mal à trouver une stabilité socio-politique afin d'amorcer le développement local. La pertinence du sujet réside dans les multiples interrogations que la communauté à la base pose sur la gouvernance locale et le développement local.

CHAPITRE II : Eléments de considérations théoriques de la recherche

Le présent chapitre de la présente recherche met l'accent sur l'élucidation des éléments fondamentaux de la littérature. Il retient essentiellement la clarification des concepts et l'état de la question.

2- Clarification conceptuelle et état de la question

2.1- Clarification conceptuelle

En sciences humaines et sociales, un terme peut s'employer de manière intuitive et spontanée ou de manière construite et délibérée. La littérature sociologique reconnaît des divergences et la clarification des concepts permet d'opter clairement pour une conception en fonction des besoins de la recherche. C'est dans ce sens et pour lever toute équivoque, Durkheim suggère que: « la première démarche du sociologue, doit donc être de définir les choses dont il traite, afin que l'on sache et qu'il sache bien de quoi il est question... » (Durkheim, 2002 : 34). La pertinence de cet exercice préalable, exige de clarifier les concepts fondamentaux de cette recherche. Le concept central est celui de la gouvernance locale. C'est autour de lui que gravitent les autres comme celui de décentralisation, du pouvoir local, de conflit d'intérêt et de l'acteur social.

Le mot **gouvernance** vient étymologiquement du verbe grec « *kubernân* » qui signifie piloter un navire ou un char. Il fut utilisé pour la première fois de façon métaphorique par Platon pour désigner le fait de gouverner les hommes en donnant naissance au verbe latin « *gubernare* », qui revêtait les mêmes significations et, par le biais de ses dérivés, dont « *gubernantia* », a lui-même engendré de nombreux termes dans plusieurs langues. Au-delà des considérations de la trajectoire historique de gouvernance, le concept est employé au plan économique pour désigner la politique interne de l'entreprise. C'est-à-dire l'ensemble des dispositifs que l'entreprise applique pour effectuer

des coordinations efficaces sur deux plans : les protocoles internes quand l'entreprise est intégrée, ou bien les contrats, les associations temporaires, l'utilisation de normes, quand le produit ou le service est sous-traité (Dignam and Lowry, 2006, cités par Joumard, 2009 ; p : 10). Par ailleurs, au plan social, le concept de gouvernance est utilisé comme exigence de la Banque Mondiale pour apprécier les stratégies de lutte contre la pauvreté face à l'ampleur des mutations sociales pour remettre en cause le principe de gouvernabilité des institutions traditionnelles et des dirigeants trop maladroits ou corrompus. Le terme de gouvernance peut en effet se traduire comme un instrument de renforcement de la libéralisation des économies, ou au contraire comme un outil permettant de maintenir ou encore de favoriser une cohésion sociale territoriale. C'est dans ce sens qu'il est utilisé tout en étant limité à l'échelle infranationale, bien distinct de l'échelle supranationale. Aussi, sous un angle administratif, la gouvernance investit-elle le contexte public de la gestion urbaine qui sous-tend l'engouement pour la notion d'autogestion. Elle s'applique dans des circonstances critiques où les restrictions financières et les privatisations de services publics visant à les compenser vont de pair avec des réactions de protestation et de résistance à ce qui va se dénommer l'exclusion. Dès lors, les pratiques seront différentes selon l'orientation politique des communes, tantôt néolibérales et d'externalisation des coûts, tantôt participantes et appuyées sur la « société civile » (Hermet, 2004, p.5).

Dans le cadre de l'administration territoriale, la gouvernance renvoie à **la décentralisation**. En tant que processus par lequel l'Etat central transfère certains de ses pouvoirs et de ses prérogatives (compétences) à des collectivités territoriales autonomes", la décentralisation consiste littéralement à rendre plus autonome ce qui dépend d'un pouvoir central. De manière générale, le terme de décentralisation fait référence au processus engageant des transferts de pouvoir d'un niveau central à un niveau local de l'Etat central à des institutions différentes (Demante & Tyminsky, 2008 ; p : 4). Il s'agit, selon ces auteurs, du

transfert de certaines fonctions à la fois administratives, politiques et financières à des collectivités locales dont l'exécutif est élu et qui, sur un territoire juridiquement reconnu, disposent de l'autonomie de décision, de l'autorité financière et de gestion. Dans le cadre la présente recherche, la décentralisation est retenue comme une politique de développement par le bas. C'est donc le processus par lequel un milieu acquiert des compétences nécessaires en matière d'autonomie de gestion des affaires publiques. La décentralisation ainsi clarifiée met en exergue la notion du pouvoir au nom duquel, l'autorité locale élue, reçoit de ses populations un mandat d'exercice de pouvoir de gestion des biens communs de la commune dans la légalité et dans la légitimité. Au regard des différentes assertions du concept de décentralisation ci-dessus énumérées, il se dégage que la décentralisation est un système de gouvernement démocratique qui exige que soit existées à l'intérieur de l'Etat central, un Etat à l'échelle locale, constitué d'entités administratives et doté de compétence administrative, politique et d'autonomie financière dont le fonctionnement reste au relai du fonctionnement de l'Etat central.

La notion du **pouvoir** n'a pas un champ unique d'application. Le pouvoir se rapporte à toute vie en groupe aussi bien chez les animaux que chez les hommes et s'accompagne dans les communautés humaines d'une production idéologique notamment d'interrogation sur la légitimité de ce pouvoir (Becquart-Leclercq, 1977 ; pp.228-258). Le pouvoir est défini comme la faculté d'une personne d'agir pour une autre en vertu du mandat qu'elle a reçu. La conception wébérienne du pouvoir renvoie en même temps à la puissance. Selon cette conception, le pouvoir ou la puissance signifie « toute chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe sur quoi repose cette chance » (Weber, 1959). Le politiste américain Robert Dahl pense dans la même logique que le pouvoir est « la capacité d'une personne A d'obtenir qu'une personne B fasse quelque chose qu'elle n'aurait pas fait sans l'intervention de A » (Dalh, 1957). Par ailleurs,

Crozier estime que le pouvoir « est une relation et non un attribut des acteurs ». C'est une relation « réciproque mais déséquilibrée » (Crozier & Freidberg, 1977). Cette définition du pouvoir porte sur la relation de pouvoir entre les acteurs et en tant que tel reste un instrument de recherche permettant d'explorer et d'analyser les situations respectives des acteurs sociaux ainsi que les règles structurelles qui régissent leurs transactions. Dans le cadre de cette recherche, il s'agit fondamentalement du **pouvoir local** en tant que compétence administrative du pouvoir central reposant sur des normes et des valeurs auxquelles sont soumis les administrés. Le pouvoir local est l'autorité que l'organe administratif local appartenant ou non au pouvoir politique local confère à ceux qui sont impliqués dans la gestion des affaires locales. Dans cette perspective le terme « local » apparaît en fait comme l'un des sites privilégiés à partir desquels peuvent s'appréhender les principaux enjeux liés aux transformations de nos sociétés (...) (Leclerc-Olive, 2004). Le concept de pouvoir local s'apparente à celui du pouvoir décentralisé-présumé constitué une sphère autonome, régie par des règles spécifiques, considère le plus souvent qu'il a affaire à des administrés plutôt qu'à des citoyens.

Autour des enjeux du pouvoir local apparaissent plusieurs acteurs se réclamant des positions pour jouer un rôle ou intervenant dans l'accomplissement d'une activité donnée. Considérer une personne, un individu ou un groupe comme acteur, c'est reconnaître nécessairement que ce dernier a une identité juridique. Au sens de la loi c'est une personne physique ou une personnalité morale. En anthropologie, Long cité par Kpatchavi définit le mot «acteur» comme, « tout individu ayant la capacité de traiter l'expression sociale et d'élaborer les moyens pour se débattre » (Long, 1994 : 17). En s'inscrivant dans la même logique Adolph Kpatchavi a considéré **l'acteur social** comme « celui qui joue un rôle incontournable dans l'arène sociale, celui qui se trouve au centre des jeux sociaux de par sa position et sa fonction sociale » (Kpatchavi, 2005). Dans le présent travail, l'acteur social est employé pour caractériser toute

personne physique ou morale ayant accompli ou exercé une action à caractère « altruiste », non au sens moral du terme mais dans le sens où cette action est orientée de manière intentionnelle vers un but qui affecte la communauté locale et reconnue dans la société comme capable d'exercer dans l'arène politique, l'activité participant à l'animation de la vie publique locale.

« Le terme **conflit** s'applique à toute situation dans laquelle se trouvent des individus ou des groupes d'individus dont les objets, les cognitions ou les émotions sont incompatibles et conduisent à s'opposer » (Zinsou, 2000). Ce point de vue du conflit renvoie à un désaccord, une contradiction ou une incompatibilité. Pour l'auteur, le conflit peut avoir une influence positive et une influence négative. L'influence est positive dans la mesure où la naissance et /ou la résolution d'un conflit permet souvent de trouver une solution constructive à un problème. La recherche de moyens qui permettent de résoudre le conflit peut non seulement provoquer une innovation et un changement, mais également rendre le changement plus acceptable. L'influence est négative lorsque le conflit peut avoir de graves conséquences négatives et détourner certains efforts de leur but. Dans une autre assertion, « le conflit est un élément inhérent à toute vie sociale. Car les sociétés, toutes les sociétés, sont traversées de conflits. Les conflits renvoient-ils aussi à des différences de positions. Ils sont l'expression de "contradictions" structurelles. Autrement dit, les sociétés aussi petites soient-elles, et aussi dépourvues soient-elles de formes institutionnalisées de "gouvernement", sont divisées et clivées (...) ». les conflits expriment donc des intérêts différents liés à des positions sociales différentes et sont culturellement structurées (Olivier de Sardan ; 2003). Dans cette perspective d'analyse du conflit, l'auteur pense qu'un conflit entre personnes ou entre groupes n'est pas que l'expression d'intérêts "objectifs" opposées mais aussi l'effet de stratégies personnelles, plus ou moins insérées dans des réseaux et organisées en alliance. La conception marxiste soutient que les conflits opposant des groupes sociaux ou des classes sociales portent bien sur des enjeux économiques, politiques ou

idéologiques. Dans cette recherche, il serait question des conflits d'intérêts. Le conflit d'intérêts défini comme toutes formes de protestations ou de manifestations qui apparaît quand un individu ou une organisation doit gérer plusieurs intérêts qui s'opposent, dont au moins l'un d'eux pourrait corrompre la motivation à agir sur les autres, ou au moins donner cette impression.

2.2- Etat de la question

La socio-anthropologie politique, après s'être penchée sur la question du pouvoir central, développe aujourd'hui ses investigations en direction du pouvoir à l'échelle locale.

La problématique de la démocratie locale et du développement local a beaucoup mobilisé l'attention des acteurs sociaux (décideurs et citoyens) et surtout des chercheurs scientifiques. Dans le cadre de la présente recherche, des études sont explorées et des réflexions sont menées sur la question afin de mieux inscrire la perspective de recherche. Les positions et littératures présentées renvoient à des analyses liées au fondement du pouvoir et à la problématique de la décentralisation en Afrique en général et au Bénin en particulier. Les auteurs scientifiques ayant accordé une attention particulière à la question de la décentralisation, précisent que les crises socio-politiques et économiques des années 1980 ont conduit les pays africains à entreprendre des réformes décentralisatrices.

En effet, notons avec les chercheurs que, dans un premier temps « la crise socio-politique s'est manifestée par une remise en cause des régimes au pouvoir depuis des décennies, dans les différents pays. Ces régimes sont fondés, pour la plupart, sur des systèmes de parti unique et de centralisation politique et administrative. Ils sont de plus en plus ouvertement contestés par une société civile en pleine émergence. Des aspirations au pluralisme se traduisent rapidement par des revendications territoriales. Dans ces revendications, les points se rapportent à un nouveau mode de partage du pouvoir entre l'Etat et les

acteurs locaux. Il s'agit pour les populations de participer à l'élaboration des politiques concernant la gestion des problèmes qui touchent à leur vie quotidienne » (Nach Mback, 2003). Ainsi, « du Bénin à Madagascar en passant par le Congo et le Mali, des milliers d'hommes et de femmes vont exprimer leurs aspirations à de nouveaux rapports sociaux avec l'Etat » (Vallée, 1999).

A cette crise socio-politique vient s'ajouter la crise économique des années 1990. Celle-ci se justifie selon Piveteau en trois points. D'abord, l'échec de l'Etat-développeur sanctionné, au cours des années 80, par la multiplication des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) ; suivi de l'accentuation des problèmes sociaux et financiers. La faible émergence des marchés malgré le retrait programmé de l'Etat de l'économie au cours des années 90. Ce qui entraîne la baisse chronique des ressources budgétaires des pays africains, haussant leur dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure. Tous ces points ouvrent un nouvel espace de justification à la décentralisation que l'on retrouve activé et mis en exergue dans les dernières stratégies de développement impulsées par la communauté des bailleurs de fonds (Piveteau, 2004).

Par ailleurs, les études faites sur la politique de décentralisation en Afrique ont esquissé, d'une part, des compréhensions par rapport aux différents cheminements menant vers la décentralisation et l'accent est mis, d'autre part, sur la dynamique politique de son processus et surtout sur la nécessité de corriger le déséquilibre. L'ouvrage de Richard Adjaho s'inscrit dans cette perspective. Dans cet ouvrage : « *la décentralisation au Bénin, en Afrique et ailleurs dans le monde* », Adjaho a essayé de passer en revue les formes de décentralisation qui avaient été expérimentées aussi bien au Bénin qu'au-delà des frontières du Bénin avant de faire une ouverture sur celle qui est actuellement en cours au Bénin. Il ne s'est pas hasardé à présager les conséquences fâcheuses que peut engendrer l'application de ce nouveau processus dans la gestion des affaires locales (Adjaho, 2003). De plus, un exposé de Goldfield Johnson a rappelé l'approche historique de la

décentralisation au Bénin. Selon lui, avant l'année 1990 le Bénin a connu quatre expériences de décentralisation : la première date de la colonisation et a été mise en place par la loi n°55-1489 du 18 novembre 1955 relative à la réorganisation municipale en Afrique Equatoriale Française (AEF). La deuxième a été tentée en 1964 avec les lois 64-15 et 64-17 du 11 août 1964 portant attribution et organisation municipale. La troisième a été mise en place en 1974 avec les ordonnances 74-7 portant réorganisation de l'administration territoriale, 74-8 portant création, organisation, attribution et fonctionnement des conseils provinciaux. Cette réforme a connu une refonte avec la loi 81-09 du 10 octobre 1981 portant création, organisation, attribution et fonctionnement des organes locaux du pouvoir d'Etat et de leurs organes exécutifs (Fondation Hanns Seidel, 1996). Toutes ces initiatives dites de "décentralisation" ne reposaient pas parfaitement sur les principes du régime démocratique. L'Etat gardait toujours la légitimité du monopole du contrôle de la gestion des affaires locales. Cependant, les analyses de Pierre-Yves Le Meur, témoignent que « la réforme territoriale politico-administrative de 1974, constitue une césure fondamentale, par rapport à la décentralisation, comme plus largement vis-à-vis de la politique au village. L'instauration d'assemblées villageoises et communales élues au suffrage universel, même si celui-ci reste étroitement contrôlé (monopartisme, pas de bulletin secret, interventionnisme des échelons administratifs supérieurs), va favoriser l'émergence de nouveaux acteurs dans l'arène politique locale (Le Meur, 2006 op. cit, p.3). L'organisation administrative du Bénin d'après Le-Meur est caractérisée par quatre niveaux de décentralisation, province, district, commune et village. Mais les deux derniers faisant objet de cette étude ne disposaient d'aucune autonomie financière.

Le souci constant de parvenir à une meilleure condition de vie des peuples a conduit, en 1990 les dirigeants du Bénin, à l'organisation de la conférence nationale des Forces Vives de la Nation. Cette conférence a favorisé la mise en place d'une véritable décentralisation. Cette dernière réforme dont la mise en

œuvre a été effective en 2002, met en exergue trois niveaux de décentralisation, commune, arrondissement et village ou quartier de ville et sont dotés d'une autonomie financière et d'une personnalité juridique contrairement à celle de 1974.

Dans ces situations, la décentralisation apparaît comme une solution pour le désengagement de l'Etat et la prise en charge du développement par les communautés à la base, selon une conception autogestionnaire.

A l'expérience de l'applicabilité de la décentralisation, on assiste à la mobilisation de beaucoup d'acteurs qui s'affairent autour du pouvoir local. Cela met en lumière l'importance des enjeux d'une telle initiative qui rencontre la perception de ces acteurs. Au regard de l'analyse des discours des théoriciens qui ont retenu la pertinence de la décentralisation en matière de démocratie locale et du développement local, la question qui se pose est de savoir en quoi relève les conflits entre les acteurs sociaux. Déjà, Olivier de Sardan reconnaît que l'espace local est un contexte de confrontation d'acteurs sociaux en interaction autour d'enjeux (Olivier de Sardan, 1995). Dans cette perspective, il affirme avec Bierschenk que : « l'introduction quasi-simultanée de règle du jeu démocratique et des structures décentralisées de prise de décision ne s'effectue pas dans un « no man's land » socio-politique, mais, au contraire, intervient dans un milieu complexe et déjà structuré et formé d'acteurs, de ressources et de logiques d'action. Chaque société locale peut être considérée comme une arène socio-politique dans laquelle différents « groupes stratégiques » sont en confrontation, coopération et négociation permanentes les uns par rapport aux autres » (Bierschenk & Olivier de Sardan, 1993).

Ce développement présente des approches assez explicatives de la problématique de la décentralisation ainsi que les implications socio-anthropologiques de la décentralisation comme approche du développement local. Ces études en général plaident pour une meilleure conduite du processus dans toutes les communes. Bien qu'elles soient utiles et complémentaires, elles

n'ont pas abordé tous les aspects relatifs à la gestion du pouvoir local et aux clivages qui existent entre les différents groupes sociaux qui composent la commune et agitent l'environnement social. Il paraît donc intéressant de poursuivre la recherche entamée par nos prédécesseurs afin que la décentralisation connaisse un aboutissement heureux et serve de tremplin au développement local.

CHAPITRE III : MONOGRAPHIE CONTEXTUELLE ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Le présent chapitre est consacré à l'itinéraire méthodologique qui a conduit la recherche. Il est articulé autour de trois points fondamentaux. Il s'agit du cadre sociogéographique de la recherche, de la délimitation du champ d'investigation et de la démarche méthodologique empruntée.

3.1 - Cadre sociogéographique de la recherche

3.1.1- Présentation du cadre physique de la recherche

L'aire de couverture de cette recherche est la commune de Bantè. Elle est située dans le département des collines en République du Bénin. Elle partage ses frontières avec les communes de Savalou au sud, de Glazoué et Ouèssè à l'est (par la rivière Agbado), de Bassila au nord, et à l'ouest par la République du Togo. La commune de Bantè est située entre les parallèles 8° 00' et 8° 40' de latitude nord et les méridiens 1° 35' et 2° 17' de longitude est. Elle est située au Nord-Ouest du département des Collines à 296 km de Cotonou. D'une superficie de 2 695 km², elle occupe environ les 19,44 % du territoire des Collines et les 2,49 % du territoire national. Elle arrive en deuxième position, après la commune de Ouèssè (3 200 km²) du point de vue de l'importance de la superficie au niveau du département des collines.

Les potentialités socio-économiques de la commune sont énormes. Il existe différents secteurs d'activités socio-économiques. L'analyse de la structure économique locale relève que le secteur agricole prend plus de 72% des actifs et crée autres secteurs tels que l'élevage, la pêche, la chasse et l'artisanat. Ces secteurs dans leur ensemble prennent à peu près 28% des actifs et crée environ 32% des emplois (Ganhisso, 2008).

L'agriculture constitue la principale activité socio-économique de la commune. Les populations en tirent l'essentiel de leur revenu. Elle porte sur les cultures vivrières, les cultures de rente et les cultures maraîchères. En ce qui

concerne l'élevage, on en distingue le gros élevage et le petit élevage. L'élevage du bétail est très peu développé dans la commune et est pratiqué par les Peulh. Les petits élevages, ceux des ovins, des poussins, de la volaille, des porcins, de lapins sont pratiqués un peu partout.

Les activités de la pêche sont très marginales et se pratiquent dans quelques cours d'eau sporadiques. Par ailleurs le poisson est quasi-totalement importé de Cotonou et du Ghana.

La pratique de la chasse connaît un déclin à cause de l'existence du Projet d'Aménagement des Massifs Forestiers (PAMF).

La production artisanale n'est pas assez développée dans la commune. Mais on note l'existence de quelques unités artisanales comme : la menuiserie, la maçonnerie, la couture, la coiffure et le tissage.

La figure n°1 représente la carte présentant la situation géographique de la Commune de Bantè.

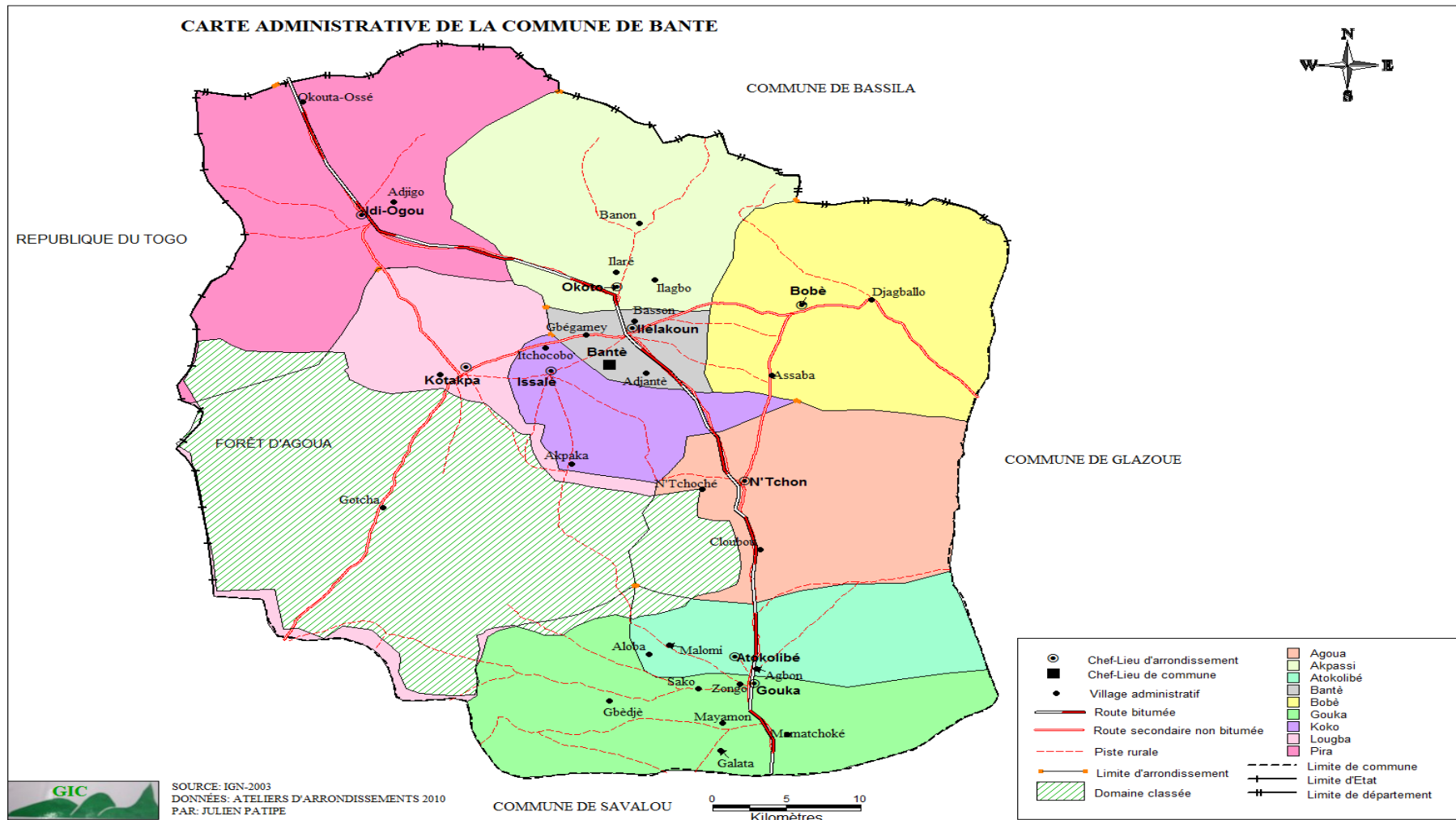


Figure 1: Situation géographique et subdivision administrative de la commune de Banté
Source : Mairie de Banté

3.1.2- Présentation du cadre humain de la recherche

De point de vue organisationnel, les autochtones (Nago) sont caractérisés par une organisation sociale fondée sur la structure patrilinéaire. Le droit d'ainesse est bien respecté et la répartition des rôles sociaux est aussi bien définie dans la communauté. Toute la vie sociale repose sur le principe de la parenté qui implique la prise en compte de l'idée de partage.

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2013 (RGPH4), la commune de Bantè abrite une population de cent sept mille cent quatre-vingt-et-un (107181) habitants dont cinquante-deux mille cinq cent seize (52516) de sexe masculin et cinquante-quatre mille six cent soixante-cinq (54665) de sexe féminin (INSAE, 2015 : 21). Elle s'étend sur une superficie de deux mille six-cent quatre-vingt-quinze kilomètre carrés (2695 km²) avec une densité de trente habitants par kilomètre carré quarante-sept (39,77 hbts/km²). Avec une population essentiellement rurale, la commune de Bantè est peuplée par une diversité de groupes sociolinguistiques dont les plus importants sont les Nago. Autour de ceux-ci côtoient d'autres groupes sociolinguistiques tels que les Fons, les Bariba, les Adja, les Peulh, les Holly, les Kotokoli.

Au plan politique, la chefferie traditionnelle cohabite avec l'autorité administrative. L'actuel roi de Bantè, sa majesté, répondait au nom de Léonard LAOUROU. Son nom de règne est ADE FULUTU. Il a pour rôle, la résolution des conflits familiaux et intervient dans les affaires qui concernent les divinités du milieu. Il intervient également dans la résolution des conflits domaniaux en restituant à qui de droit sa propriété lignagère. Le Roi dispose des agents de sécurité, chargés d'assurer la protection des biens et la sécurité des personnes à travers des patrouilles nocturnes. Bien que la royauté s'occupe de la gestion du pouvoir traditionnel dans la commune de Bantè, ce rôle vient en complément à celui de l'Etat local. Cela se justifie dans les processus de règlement de conflits

au niveau desquels la royauté est le premier recours de règlement amiable. A titre d'exemple, la royauté de Bantè a été citée par les interlocuteurs comme un éminent acteur ayant joué d'important rôle dans le dénouement des crises politico-administratives survenues au sein de l'administration locale de Bantè.

Du point de vue administratif, la commune de Bantè dispose de neuf arrondissements et de 49 villages admiratifs et 283 localités. Conformément aux dispositions des lois électorales notamment, la loi 2007 - 28 du 15 novembre 2007 portant règles particulières applicables aux élections des membres des conseils communaux et municipaux et des membres des conseils de villages ou quartier de ville en République du Bénin, le conseil communal de Bantè compte dix-neuf conseillers répartis entre deux formations politique : les Forces Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE) et l'Alliance pour un Bantè Emergent (ABE).

3.2- Délimitation thématique et modèle d'analyse

3.2.1- Délimitation du champ d'investigation

La problématique de la gouvernance locale et de la décentralisation mobilise la réflexion des scientifiques autour de la question des relations qu'entretiennent les deux notions pour le développement local. L'étude de cette problématique a procuré immédiatement de la passion dans le rang des chercheurs spécialistes de science politique, de l'économie ou de la géographie.

La présente recherche qui prend sa source dans les enseignements de l'anthropologie et de la sociologie se propose d'aborder la décentralisation sous l'angle de l'application et de la pratique de la démocratie à l'échelle locale. C'est dans ce sens qu'elle puise sa force dans la sociologie politique, tout en se singularisant à démontrer la spécificité de la gouvernance locale. Ce faisant, elle trouve son appartenance à la branche de la socio-anthropologie de la gouvernance locale. À cet effet, sont convoqués à titre illustratif, les travaux de Jean-Pierre Jacob (1998) portés sur le problème de la différence de nature entre la décentralisation, en tant que projet politique et le développement local, en tant

que pratique sociétale et de Jean-Pierre de Olivier de Sardan (2009) consacrés au décryptage des différents modes qui ont marqué la gouvernance de l'Etat en Afrique de l'ouest à l'échelle locale. La démarche de la théorie du structuro-fonctionnalisme et de l'approche stratégique a été empruntée pour analyser les conditions et les situations d'offre de services et de biens publics initiée par les actions sociales.

3.2.2- Le modèle d'analyse de la recherche

Pour mieux organiser cette recherche, deux approches ont servi de source d'inspiration. Il s'agit de l'approche structuro-fonctionnaliste et de l'approche stratégique systémique.

Au-delà de la thèse purement fonctionnaliste selon laquelle le social se confond avec un état de la société qui pourrait être statiquement définitif à partir des faits observés dans un système social stable où les normes sont intériorisées par les agents, le structuro-fonctionnalisme vient renforcer l'analyse en intégrant la prise en considération de structure hiérarchisée de positions sociales dans une société stratifiée.

Né aux Etats-Unis sous l'égide de Talcott Parsons dès 1937 avec la publication de son ouvrage *The structure of social action* à l'université de Harvard, le modèle d'analyse de Parsons suppose que les actions humaines sont comprises de l'action sociale au regard de leur fonction vis-à-vis de la structure sociale. La logique de ce modèle d'analyse vise à déterminer la fonction que remplit un phénomène social. C'est en cela que le postulat de base propose que l'étude de la structure de l'action sociale mette en évidence des relations et des modalités d'échanges stables entre les acteurs pour saisir les connexions entre la structure analysée et la totalité sociale, au bon fonctionnement duquel concourt une telle structure.

L'usage de cette approche a servi à étudier le fonctionnement de l'administration locale pour mieux distinguer les variables qui élucident la motivation des acteurs sociaux à assurer l'offre de services et de biens publics.

En effet, la décentralisation est un nouveau mode de gouvernance locale qui a l'ambition, dans l'espace local, d'avoir à faire avec des administrés plutôt qu'avec des citoyens du point de vue civique et participatif. Pour mieux expliquer le phénomène d'offre de biens et services publics, l'approche structuro-fonctionnaliste a été la mieux indiquée. A cette première approche, a été associée celle stratégique systémique. L'approche stratégique systémique a été utilisée pour conduire l'analyse des données de cette recherche pour deux raisons. D'une part, tels les auteurs de ladite approche (Michel Crozier et Errhar Freidberg) l'ont utilisé pour étudier le mode de fonctionnement de la bureaucratie française, que nous l'avons appliqué aussi pour étudier le mode de fonctionnement de l'administration locale de Bantè. A travers cette approche, l'administration locale est considérée comme une organisation, un lieu structuré où, d'après les auteurs, tout agent « s'adapte et invente en fonction des circonstances et des mouvements de son partenaire » (Crozier et Friedberg, 1977 : 38). D'autre part, en raison des conflits identifiés, l'emploi de l'approche stratégique systémique a permis de mettre à nu les manœuvres des acteurs et les conditions de sa mise en application pour évincer l'adversaire.

3.3 – Méthodes de recherche

3.3.1- Nature de la recherche

La méthode utilisée dans le cadre de cette recherche est de nature hybride. La recherche a été réalisée grâce à la combinaison de l'approche qualitative et de l'approche quantitative, mais à dominance qualitative. Ceci est fonction de la nature des données collectées et des exigences de la théorie fonctionnaliste qui a servi le cadre d'analyse des données.

3.3.2- Techniques et outils de collecte des données

Le présent travail a une dimension fortement qualitative et renvoie à l'usage de techniques et d'outils appropriés. Ainsi, la collecte des données

empiriques est faite au bénéfice de la recherche documentaire, des sources orales et de l'observation.

3.3.2.1- Recherche documentaire

Le travail documentaire est fait en deux phases. Dans un premier temps, il a été question de la recherche documentaire qui a permis de disposer de documents nécessaires sur la manifestation de l'objet de l'étude. Le tableau I présente les centres de documentations et bibliothèques parcourus, la nature des documents collectés et les types d'informations obtenues.

Tableau I: Centres de documentation parcourus et types d'informations recueillies

Centres de documentation et bibliothèques	Nature de documents	d'informations
Bibliothèque de l'institut français	ouvrages généraux et spécifiques	-approches et position des auteurs de communication scientifique sur les aspects de la recherche.
Centre de documentation de la FLASH et bibliothèque de l'UAC	mémoires et ouvrages généraux	-informations sur les enjeux sociaux du pouvoir local et clarification des concepts clés, -constitution de la bibliographie.
Centre de documentation de la Fondation Konrad Adenauer	ouvrages généraux et spécifiques	-informations sur la problématique de décentralisation en Afrique, -formulation de la problématique.
Centre de documentation de MCA – Bénin	ouvrages généraux et rapports d'étude	-informations sur l'aspect de réforme d'organisation territoriale au Bénin, - approches et positions des auteurs de communication scientifique sur les aspects de l'Etude.
Bibliothèque de l'ENAM	mémoires	-informations sur la question de transfert des compétences aux communes, -information sur la destitution des Maires.

Source : Données du terrain

En second lieu, apparaît la phase de l'étude documentaire qui a consisté à prendre connaissance des travaux réalisés dans le contexte des réformes décentralisatrices de même que les défis liés au développement local et à la gouvernance locale. A ce niveau, des ouvrages spécifiques, des rapports des

ateliers, des revues et des articles ont été étudiés. Cela a permis de réaliser une synthèse sur les enjeux du sujet, les rôles et responsabilités des élus locaux.

L'outil utilisé est la grille de lecture.

3.3.2.2- L'entretien

Dans le cadre de la collecte des données empiriques, nous avons fait usage de l'entretien. En tant que technique, l'entretien institue un processus d'interaction et de communication entre deux individus dont l'un sollicite des informations auprès de l'autre et l'interroge en fonction d'un objectif préalablement défini. Dans le souci de parfaire le processus de collecte des données sur le terrain, des entretiens individuels et de groupe ont été réalisés. A cette technique, est associé des outils correspondant. Il s'agit du guide d'entretien en tant que technique de collecte des données qualitatives adressé le plus aux leaders politiques, notables et acteurs sociaux dans la catégorie de la population. Toutefois, le questionnaire, qui est la technique de collecte des données quantitatives est utilisé pour recueillir des informations auprès des élus locaux et des agents de l'administration locale. L'usage du questionnaire a été fait pour permettre à cette catégorie de groupe cible de répondre, à notre absence, aux préoccupations de la recherche, malgré le manque de temps qu'ils ont à nous consacré comme se fit le cas lors des entretiens avec les autres groupes cibles. Tous ces outils de collecte des données empiriques ont permis de produire des données nécessaires à l'exercice de la vérification des hypothèses.

3.3.2.3 - L'observation

La technique d'observation engage un chercheur à se familiariser intimement avec une situation spécifique, de manière à comprendre les processus psychologiques et sociaux qui y sont à l'œuvre à travers l'immersion. Dans le cadre de ce travail, l'observation a permis d'être en contact avec la réalité du terrain et de comprendre le comportement des différents acteurs face

aux enjeux du pouvoir local. Les périodes électorales et des actions publiques ont été les moments de réalisation de l'observation directe.

3.3.3- Population cible et échantillonnage

3.3.3.1- Population cible

La recherche a pris en considération les acteurs sociaux directement ou indirectement impliqués dans la gestion du pouvoir local ou jouent un rôle dans la politique, dans les arrondissements de Bantè, de Gouka et de Pira. Les acteurs retenus dans le cadre du travail sont : le groupe des élus locaux, les leaders politiques, les notables et la communauté locale.

Ces groupes d'acteurs sont identifiés par choix raisonné et par quotas pour leur intérêt dans l'atteinte des objectifs de la recherche. Les élus locaux, sont choisis dès lors qu'ils sont les principales sources pour savoir plus sur les enjeux sociopolitiques et économiques liés à la gestion du pouvoir local. Les leaders politiques sont retenus parce qu'ils constituent un réservoir de connaissances relatives à l'application de la décentralisation. Leurs discours permettent de comprendre les variables qui justifient l'émergence des conflits entre les acteurs sociaux. Les notables sont choisis à cause des relations qu'ils entretiennent avec les élus locaux et les stratégies qu'ils emploient pour le règlement des conflits. Dans la communauté locale le choix est porté sur des hommes et des femmes âgés de 25 et plus. Ce choix est lié au fait qu'autour de cette catégorie d'acteurs s'apprécie le mode du fonctionnement de l'administration locale et les interactions qui existent entre elle et les élus locaux.

3.3.3.2- Echantillonnage

Selon Amouzouvi, (rappelant les propos d'Angers M.), « une technique d'échantillonnage est l'ensemble des opérations permettant de sélectionner un sous ensemble d'une population en vue de constituer un échantillon » (Amouzouvi, 2008 : 14).

La recherche a une dimension fortement qualitative. La technique d'échantillonnage utilisée est non probabiliste notamment l'échantillonnage par quotas et à choix raisonné. Au total quatre-vingt-trois (84) acteurs ont été enquêtés sur trois (03) arrondissements. Cet échantillon a été constitué après que le seuil de saturation ait atteint.

Le tableau II présente le nombre d'acteurs enquêtés sur chaque site en fonction des techniques de recherche utilisées. Ces acteurs enquêtés regroupent des personnes de sexes masculins et féminins dont l'âge est supérieur ou égal à dix-huit (18) ans et reconnu comme résidents permanent du site de collecte des informations.

Tableau II : Répartition des enquêtés en fonction des techniques de collecte des données

Techniques	Entretien individuel	Focus groupe	Observation participante
Sites			
Bantè	31	2	1
Gouka	23	1	0
Pira	29	3	2
Total	83	6	3

Source : Données du terrain

3.3.4- Dépouillement et traitement des données

3.3.4.1- Dépouillement des données

Les données recueillies pendant l'enquête du terrain, ont été ramenées en écrit conservé dans un cahier paginé. Le procédé du dépouillement a suivi plusieurs étapes. D'abord, la relecture des données a servi au marquage des passages les plus intéressants afin de procéder à l'inventaire des informations les plus importantes et susceptibles d'être utilisées. Ensuite, ces informations ont subi un classement relatif aux hypothèses de recherche, qui a permis de les

retrouver aussi facilement que possible en tant que de besoin pour la rédaction du mémoire.

3.3.4.2- Traitement des données

Le traitement des données dépouillées a été fait dès le départ de façon manuelle. Par la suite, les données recueillies, pendant la collecte des données, à l'aide de l'enregistreur ont été transcrites en intégralité et saisi. Pour traiter ces données, le fichier comportant le document transcrit a été importé dans le logiciel QDA Miner. Le QDA Miner (Qualitative Data Analysis Miner) est un outil informatique d'analyse des données qualitatives. Il a été utilisé pour traiter les données collectées par thématiques et par rubriques. Enfin, les données de l'observation ; tels que les images photos, les vidéos et les sons enregistrés lors des manifestations de protestation ou de grève sont importés dans un autre logiciel de traitement des données empiriques. Il s'agit du logiciel NVivo. Ce dernier logiciel, à la différence de QDA Miner a servi à faire le codage sur les données non textuelles. Ces deux logiciels ont facilité la recherche des concepts clés et les relations entre les données. Avant que la présentation et à l'analyse des données collectées soient faites, il est nécessaire de présenter brièvement les difficultés rencontrées.

3.3.5- Difficultés rencontrées

La production du présent travail scientifique a connu des obstacles. Les difficultés qui ont entravé le bon déroulement de cette recherche sont relatives à la disponibilité des acteurs de certains groupes cibles. Il s'agit des élus locaux et les leaders politiques. Plusieurs rendez-vous manqués ont été pris avec eux. La durée de l'enquête a dû être prolongée et l'option de connaître et de fréquenter les domiciles est prise. Il y a aussi la réticence de la communauté locale à nous fournir des informations. Mais avec une bonne explication des objectifs de la recherche et l'aide des personnes ressources, les entretiens ont pu être menés.

CHAPITRE IV : L'ADMINISTRATION LOCALE DANS L'OFFRE DE SERVICES PUBLICS

Ce chapitre exposera l'histoire administrative de Bantè, son évolution et les différentes offres de services qui l'ont accompagné dans le temps.

4.1- Historique des services publics à Bantè

L'histoire des services publics dans l'actuelle commune de Bantè est confondue à l'historique de la décentralisation au Bénin et rappelle l'époque du détachement du territoire de Bantè de la tutelle administrative du District de Savalou. En effet, l'évolution administrative s'est réalisée de façon progressive à l'accès de telle sorte qu'à un type de service correspond une époque déterminante de l'évolution démographique où la nécessité du besoin se fait sentir.

Au départ, plus précisément pendant la période coloniale la localité de Bantè a commencé par recevoir les premiers services publics. A cette époque, la première institution étatique qui a été érigée sur le territoire de Bantè est l'école primaire publique. Cette école a été créée en 1940 sous la direction de M. Benjamin GBAGUIDI et le dispensaire dont le 1^{er} infirmier est M. Pacôme BAMICOLE. Par la suite, il a fallu attendre plus d'une dizaine d'années avant que le territoire soit placé sous contrôle de la commune d'Abomey. Ceci grâce à la loi n°55-1489 du 18 novembre 1955 relative à l'organisation municipale en Afrique Occidentale Française (AOF) qui a constitué le Dahomey d'alors en cinq communes de plein exercice en l'occurrence la commune de Porto-Novo, Cotonou, Parakou, Abomey et Ouidah.

Après l'indépendance en 1960 le Bénin (ex-Dahomey) est héritier du système de l'administration locale laissé par le colon jusqu'en 1972. Mais les cinq communes précédemment citées ont été transformées en circonscriptions urbaines administrées par le Préfet ou un délégué nommé (Akérékoro, 2015). Avec la loi n°59-35 du 31 décembre 1959 le Dahomey a adopté la gestion

administrative faisant coexister une circonscription administrative dirigée par un représentant du pouvoir en place et une collectivité locale décentralisée dirigée par un Maire traditionnellement élu par un conseil municipal. Très tôt, un an après l'indépendance, les sources orales ont renseigné qu'en fait, le Canton de Bantè a accueilli le 14 août 1961 M. Gandji Joseph AHODEHOUN comme 1^{er} administrateur de l'arrondissement de Bantè (Gbotou F. 2017 ; enquête du 19/04 / 2017 à Bantè). Pour des raisons de communication, le service de la poste, de téléphone et de la télécommunication (PTT) a été mis en service le 11 janvier 1963.

Quelques années plus tard, plus exactement le 19 octobre 1971, le Ministre de la santé M. Albert OUASSA venu inaugurer la pharmacie de Bantè. Cette pharmacie comme la construction de la première maternité en 1969 dont l'inauguration a eu lieu le 04 avril de cette année ont été sous exploitées. Les raisons évoquées par les interviewés interrogés sur ce sujet sont liées à l'accessibilité géographique et à la capacité financière des populations. Ces deux unités de soins sont installées dans la commune urbaine. Ce qui ne permettait pas aux populations des communes rurales d'en faire convenablement usage. D'après les informateurs, dès que se manifeste l'apparition de la maladie aussi bien chez les enfants que chez les personnes âgées, les premiers soins sont offerts à domicile. L'automédication traditionnelle était la pratique la plus dominante. De la même manière, les accouchements s'accomplissaient à la maison. Les pratiques observées dans le cas de la maladie dans la commune de Bantè sont sans doute la résultante des savoirs sur le traitement des maladies depuis les générations.

Aussi, au cours de ce mois de la même année, le collège d'enseignement général de Bantè a-t-il été créé sous la direction de M. Justin TAMADAHO. A l'ouverture, ce collège a souffert d'effectif pendant plusieurs années. Le faible taux de fréquentation à l'époque trouvait sa justification dans la logique de la

population près qu'entièrement paysanne. La réticence des parents à inscrire les enfants à l'école et à laisser ceux-ci continuer les études après le succès au CFEB le collège d'enseignement secondaire de Bantè, trouvait son fondement dans les avis, largement partagés par les collaborateurs en collecte des données, selon lequel l'inexistence de parents dans le milieu d'accueil livrera le nouveau collégien à la souffrance. D'un autre point de vue, les travaux champêtres constituent l'activité principale de la population, nécessitant de main d'œuvre. Laisser les enfants poursuivre les cours représente aux parents d'élèves une perte de main d'œuvre. A l'époque, d'après nos informateurs les premiers cadres d'aujourd'hui sont sortis des familles de classe moyenne.

Dès 1972, le régime révolutionnaire a procédé à l'élargissement du niveau de gestion de l'administration au-delà de deux niveaux (communes et départements) expérimentés depuis 1963 à quatre niveaux à savoir : le département, la province, la commune et l'arrondissement. Ce faisant, l'ordonnance n°74-7 du 13 février 1974 a porté la réorganisation de l'administration territoriale et l'organisation des structures administratives au niveau de la province, de la commune et du village. Grace à la volonté et la détermination du chef Canton, le poste de douane fut construit à Bantè en 1974.

Ainsi, le 30 mai 1978 la localité de Bantè autrefois commune urbaine placée sous le contrôle administratif du District de Savalou est érigé en District. Mais il a fallu attendre 1985 pour obtenir de l'Etat, la construction du bureau du District de Bantè. Celui-ci fut inauguré par le Préfet du Zou (M. Moustapha ELEGBEDE), Président du Conseil Economique de l'Administration Publique (CEAP) le 29 juin 1985. Ainsi, le premier Chef District de Bantè fut connu sous le nom de Razack BAKARI. A sa suite, cinq autres Chefs Districts ont marqué leurs passages à la tête du District de Bantè. Il s'agit de (Raphaël AHLONHOUSOU Kouton (1980-1982) ; Seydou Baba-Bodi ADAM (1982-

1986) ; Ferdinand Constance LAOUZEL (1986 – 1988) ; Paul ATI (1988-1989) ; Nouagnon (1989-1990).

A partir de cette année 1990, le District de Bantè va changer de dénomination pour devenir Sous-Préfecture jusqu'en 2002 date d'applicabilité des réformes décentralisatrices du renouveau démocratique. Cette période a été marquée par le passage de deux autorités à la tête de l'administration sous-préfectorale. Nous pouvons retenir que le premier Sous-Préfet a été Ibrahim SOULEMAN de 1990 à 1996 et Abou MAMA de 1996 à 2002.

Ce récit historique de l'origine des services publics à Bantè oriente la réflexion sur l'état de la gouvernance au niveau locale pour mieux comprendre la perception des populations du mode de gestion du pouvoir local.

4.2- Accès et utilisation des services publics à Bantè

Au regard du développement réalisé sur l'historique des services publics dans la commune de Bantè, il apparaît que la décentralisation actuelle est le produit d'un long processus dont l'issue reste la ligne de la démocratie qui aurait tracé dans la constitution du Bénin les voies de sa mise en œuvre. Si l'histoire de la gouvernance locale après l'indépendance s'est inscrite sur les relations descendantes entre l'Etat central et les populations, la vision politique de la décentralisation après la démocratie est dorénavant fondée sur une relation ascendante de l'organisation sociale au profit du développement local. Cela explique la proximité de l'actuelle administration locale des administrés pour rendre facile l'accès des populations aux services publics.

De ce point de vue, l'administration locale de la commune de Bantè serait en fonction pour mettre à jour la délivrance de services demandés par la population. D'après l'observation directe effectuée sur le terrain pendant la période de collecte des données, il existe au sein de l'administration locale de Bantè, des services d'appoint et des services d'appui à la demande des populations.

4.2.1- Accès et utilisation des services d'appoint de l'administration locale

Nous empruntons l'expression " service d'appoint " auprès de Nassirou Bako-Arifari et Codjo Adolph Kpatchavi au sujet d'une étude réalisée dans la commune lacustre des Aguégus au sud du Bénin. Les services d'appoint selon ces chercheurs sont des services à l'endroit desquels la population manifeste un intérêt limité ou occasionnel (Bako-Arifari & Kpatchavi, 2009 : 108).

Dans l'administration locale de la mairie de Bantè, il y a un service spécifique d'état civil et sportif dénommé SECASSE (Service d'Etat Civil, d'Action Sociale, des Sports, de l'Education et de la Culture) chargé de délivrer les pièces d'état civil (les actes de naissance, de décès, ou de mariage et la carte d'identité) à la population locale. Ces différents services sont généralement les moins demandés par les populations locales. Les quelques moments qui marquent la demande de prestation dans ce service sont la période d'établissement de la carte d'identité civile. D'après le responsable d'état civil, deux acteurs s'adressent occasionnellement au SECASSE. Il s'agit des femmes et des élèves. Les femmes y viennent dès que les institutions de micro finance exigent d'elles la détention de la pièce d'identité avant de jouir des offres de leurs services. Quant aux élèves, ils n'y vont que lorsqu'ils sont en classe de terminale ou à la veille de l'examen du baccalauréat. Dans les arrondissements c'est seulement à la veille de l'examen du Certificat d'Etude Primaire (CEP) que les parents d'élèves s'approchent de l'administration pour demander le retrait des actes de naissance de leurs enfants.

Bien que l'administration locale est proche et à la portée des populations, celles-ci ne se mettent pas en règle vis-à-vis d'elle-même à bonne date. Dans cet ordre d'idée, le Chef du service d'état civil nous confie :

« ici, nos parents ne viennent pas chercher les actes de naissance de leurs enfants. Nous avons gongonné pour les sensibiliser. Malgré ça, ils ne viennent pas. Tout ce que tu vois là sont des actes de naissance qui date du temps de Sikitan (Maire de la commune rurale de Pira). Les actes de

mariage ne sont demandés que par quelques personnes de l'église catholique à l'occasion de la célébration de leurs mariages. Même pour les actes de décès, personne n'en demande. Seulement que ces dernières années ; l'arrivée des organisations non gouvernementales qui travaillent pour la prise en charge des enfants orphelins, quelques tuteurs qui se retrouvent dans cette situation se sont adressés à nous ».

Les populations locales ne considèrent pas essentiels l'établissement et la détention de tous les actes qui marquent les séquences de la vie humaine. Dans cette affirmation de notre collaborateur, se dégagent plusieurs points qui peuvent expliquer l'attitude de la population de Bantè face à l'acquisition des pièces d'état civil. D'abord, la population de la commune de Bantè est majoritairement analphabète. Dans ce cas, elle ne manifestera pas le désir d'obtenir une pièce d'état civil que lorsque la circonstance d'en faire usage se présente. Par rapport à l'acte de naissance, la plupart des parents qui en avaient retiré dans le passé ont témoigné avoir manqué le soin de la conservation pour les usages futurs. Au moment donc de l'utilisation, ils affirment l'avoir égaré afin de pouvoir se faire établir une nouvelle. L'administration locale est donc pour la population locale "analphabète" un lieu de conservation de leurs actes de naissance.

Ensuite, une autre raison non moins importante est la représentation sociale de l'administration locale comme lieu de service du colon, repris par les conseillers révolutionnaires locaux avec qui la population n'avait près qu'aucun rapport intime. Les séquelles de cette « *décentralisation à distance* », pour s'accorder à Jean-Pierre Jacob (1998 : pp 133-147) ne sont pas complètement débarrassés de l'attitude de la population de la commune de Bantè face aux services de l'administration publique. L'observation attentive de l'attitude des populations vis-à-vis des services publics d'Etat laisse constater un grand écart entre un ordre établi et les idées qui en sont socialement construites. Une pratique sociale largement déplorée par la communauté locale est la grève. L'observance du mouvement de grève déclenchée, pour la première fois depuis le démarrage de la décentralisation dans la commune de Bantè (élections

communales de 2002 et les élections locales-municipales de 2003), le 10 octobre 2017 pour prendre fin le trente-un juillet 2018 (sous réserve du moratoire adressé à l'autorité communale de Bantè) a plongé les usagers de services décentralisés dans une profonde déception. Les discours des informateurs qui ont apprécié les conséquences de ce mouvement de grève ont révélé les biens fondés de la décentralisation. En effet, les propos des informateurs témoignent que la mise en œuvre de la décentralisation a été aussi une stratégie de lutte contre la croissance du taux de chômage et de diplômés sans emplois au niveau des communes. Il est vrai que l'administration des collectivités décentralisées n'a pas la capacité nécessaire de recruter tous les chômeurs et les diplômés sans-emplois existant sur son territoire. Mais la compétence administrative dont jouissent les collectivités, les accorde le crédit suffisant pour procéder à des recrutements afin de renforcer le capital humain. L'esprit de cette compétence administrative que l'Etat central a accordée aux collectivités décentralisées reste la valorisation des compétences intellectuelles les plus méritants capables de servir la commune avec loyauté, intégrité et abnégation. C'est à ce titre que se justifie la réorganisation de l'administration locale décentralisée associée immédiatement au renforcement du personnel administratif. Pour satisfaire le besoin en personnel administratif, les collectivités locales de Bantè ont effectué le recrutement d'agents territoriaux dont la plupart des recrutés sont des ressortissants de la commune de Bantè. Avec cette nouvelle vision de gouvernance locale axée sur la valorisation des compétences intellectuelles propres de la commune de Bantè, le débrayage de l'administration locale ne devrait pas apparaître dans les pratiques sociales d'offre de services publics. Dès lors que le fils du terroir travaille pour son milieu tout en servant sa propre communauté, c'est la continuité du service public qui est mis en évidence, comme la permanence du service est en même temps assurée. Ce qui soutient l'esprit de la décentralisation qui propose le rapprochement de l'administration de l'administré. De ce point de vue, la grève ne devrait pas être l'outil de

revendication de l'amélioration des conditions de travail des fonctionnaires territoriaux. Dans le cas échéant, la grève pourrait s'observer à la limite raisonnable d'une semaine par mois. Malheureusement, le mouvement de grève dans lequel une partie du personnel administratif de l'administration locale de la commune de Bantè s'est lancé en suivant le mot d'ordre du syndicat des fonctionnaires territoriaux de Bantè bénéficiant du soutien du Syndicat Autonome des Fonctionnaires Territoriaux du Bénin (SYNAFOTEB) a paralysé l'administration locale de Bantè.

L'analyse de la motion de grève de la commune de Bantè déposée par la sous-section de Bantè du Syndicat Autonome des Fonctionnaires Territoriaux du Bénin (SYNAFOTEB) sur la table de l'autorité communale montre que les revendications des fonctionnaires territoriaux de Bantè peuvent être structurées en deux grands volets. Le premier volet retient le laxisme et la légèreté avec laquelle l'autorité communale traite ses agents. A ce premier volet, il a été demandé à l'autorité communale le paiement des moins perçus découlant des derniers actes de carrière des fonctionnaires des collectivités de Bantè ; le paiement des allocations familiales et le paiement des frais des travaux de l'élaboration du 3^{em} Plan du Développement Communal de Bantè. Le deuxième volet concerne l'abus du pouvoir dont use l'autorité communale de Bantè. En ce qui concerne ce point, il a été reproché à l'autorité communale, une gestion familiale de la mairie de Bantè avec le choix arbitraire du collaborateur du Chef Service Planification et Développement comme Adjoint au Maire pour effectuer le voyage en Belgique dans le cadre de la coopération Bantè-Amay. La non satisfaction des revendications ci-dessus énumérées a entraîné la reconduction de la grève par les agents. Cela a trempé la mairie de Bantè dans la difficulté financière au point de ne pas pouvoir les salaires des fonctionnaires territoriaux. Car, les services chargés de mobilisation des ressources financières sont devenus dysfonctionnels. L'intervention de l'autorité de la tutelle administrative et des notables de la commune de Bantè a amené l'accalmie dans le rang des

travailleurs qui ont finalement accepté reprendre service après dix mois d'abandon de postes dans les services de l'administration locale de Bantè.

Par ailleurs, un autre fait qui jette de discrédit sur les administrations locales et amène la communauté locale à prendre de distance vis-à-vis d'elles est la répression qu'exercent les forces de l'ordre sur les présumés accusés de tels ou tels actes d'incivismes ou de vandalismes. A titre d'exemple, lorsqu'une personne convoque une autre au commissariat ou à la gendarmerie cela sort de l'ordinaire aux yeux de la communauté locale. Il s'agit d'un acte poussé à l'extrême. C'est outrepasser la décision ou ignorer l'existence des institutions sociales de règlement des différends. La confiance que les uns et les autres accordent aux dispositifs sociaux traditionnels de prévention ou de règlement de différends a donné un sens au modèle de vie des populations et a plus ou moins légitimé l'appréciation qu'elles font des administrations publiques comme des institutions appartenant à l'autre.

Enfin, l'ignorance est aussi pour une des caractéristiques de cette attitude des populations. La pertinence des deux points évoqués ci-dessus reste à considérer avec l'absence de proactivité dans la disposition mentale de la communauté locale qui constitue une des variables qui peut justifier cette attitude collective. Bien entendu que l'attitude collective est à la fois fluctuante, inattendue et prévisible (Gurvitch, 1968 : 89), la conduite plus ou moins régulière des populations de la commune de Bantè est inattendue du programme de la décentralisation qui a prôné que l'administration locale soit dirigée par le fils du terroir. Ceci dans l'optique de donner plus de confiance à la population en tant qu'administrée et de crédibilité au fonctionnement de l'administration elle-même. Cette ignorance à laquelle se livre la population de Bantè est largement inscrite dans la remarque des élus locaux. De ce fait, une réflexion très approfondie mérite d'être menée afin que la collectivité locale trouve le mécanisme de transmission du message de sensibilisation qui puisse toucher le

cœur des parents pour un changement amélioré de l'usage du service d'état civil de l'administration locale.

4.2.2- Accès et utilisation des services d'appui de l'administration locale

Contrairement au service d'appoint de l'administration locale précédemment décrit, le service d'appui de l'administration constitue l'ensemble des offres de service que les populations de Bantè ne peuvent bénéficier sans l'intervention des élus locaux. Dans la commune de Bantè, ce sont les services de l'eau courante et d'énergie électrique. Ces services sont les plus demandés dans les arrondissements qui ne sont pas encore desservis. Par contre, dans les arrondissements traversés par la route inter-état Cotonou-Natitingou l'expression de la demande est moins perceptible. Il suffit de pousser la curiosité vers les sources d'approvisionnement en eau potable pour se rendre compte de la souffrance qu'endurent les populations à propos de l'eau et d'électricité.

Les sources de fourniture de l'eau potable sont les pompes à motricité humaine, des puits et les adductions dont la gestion est confiée à la communauté locale. Autrefois, l'expression de besoins en eau potable se manifestait à travers une demande de la communauté locale sous le couvert d'une prétention financement estimée à deux cent mille francs (200 000f cfa) environ. A la suite de cette demande exprimée par la communauté locale, l'Etat central vient en appui au complément de la capacité financière de la population pour forer la pompe à motricité humaine. Ce faisant, la gestion de ladite pompe est confiée à la communauté elle-même dans le but d'assurer l'entretien et la réparation en cas de panne mineure. Quant aux puits, ils sont forés sur fonds propres des associations locales et des coopératives locales de développement. Compte tenu de ce niveau d'implication et de la participation de la communauté locale au processus d'offre de l'eau potable à elle-même, l'administration locale s'était déchargée de la gestion des pompes et des puits pour accorder la main libre aux communautés locales.

A l'ère de la décentralisation, c'est plutôt les collectivités locales en lieu et place de la communauté locale qui expriment le besoin en eau potable. Ainsi, dès l'année 2006 par le système de la coopération décentralisée appuyé par l'Etat central, la commune de Bantè commença à bénéficier de l'intervention des partenaires techniques et financiers sous le couvert des projets, pour la réalisation des forages de pompes à motricité humaine. Cette nouvelle initiative n'est faite sans modification des dispositions antérieures de gestion des pompes à motricité humaine. Dans la cadre d'une gestion efficace et durable des forages de pompes à motricité humaine, les partenaires techniques et financiers ont exigé qu'ils soient existés aux côtés des mairies des agents d'intermédiation sociale pour l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Ces derniers ont pour responsabilité d'une part, d'accompagner les communautés locales dans la bonne gestion et l'entretien des pompes à motricité humaine ; et d'autres part, dans la mobilisation des ressources financières que génère la vente de l'eau en sensibilisant et en motivant les vendeurs d'eau, appelés délégataires, à verser régulièrement les redevances. Toutefois, le service de l'assainissement et de l'eau (SAE) de la mairie de Bantè, plus précisément du service de la subdivision de l'eau vient en appui aux cotés de l'Etat central pour l'offre de l'eau potable et les délégataires en charge de la gestion des pompes à motricité humaine pour assurer la permanence et la régularité de l'offre d'eau potable à la communauté. Les collectivités locales jouent le rôle d'interface entre l'Etat central (offreur de l'eau) et les délégataires (gestionnaire de l'eau) désignés au sein de la communauté locale et représentant celle-ci. La deuxième mandature des collectivités locales renouvelées et installées à la suite des élections communales de 2008 a démontré la dynamique fonctionnelle des acteurs sociaux dans l'offre de l'eau potable à la commune de Bantè. Avec l'aide de l'Agence Française pour le Développement (AFD), la commune de Bantè a bénéficié de vingt-cinq (25) Forages de Pompes à Motricité Humaine (FPMH). Aussi, faut-il ajouter les réalisations de l'Etat néerlandais, à travers les PPEA1 et 2, estimées à vingt (20),

suivie de l'Etat japonais chiffrées à six (06), sans oublier celles de l'Union des Etats Monétaires Ouest Africaines (UEMOA) et du projet COFOOrMO évaluées respectivement à quatre (04) et trois (03) constructions de Forages de Pompes à Motricité Humaine (FPMH). Au total, cinquante-huit (58) Forages de Pompes à Motricité Humaine (FPMH) ont été réalisés en sept années de gestion du pouvoir local. Cinq arrondissements (Agoua, Akpassi, Atokolibé, Gouka et Lougba) ont obtenu la construction et l'extension ou le raccordement des réseaux d'Adduction d'Eau Villageoise (AEV) au Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) ou à la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE)

L'appui du service de la mairie se constate au moment où les pompes à motricité humaine ou les machines d'adduction d'eau se trouvent en situation de panne entraînant un coût élevé de réparation. Dans ce cas de figure, soit la mairie débloque les fonds de réparation ou sollicite l'aide des entrepreneurs politiques locaux.

Le réseau de la société de l'énergie électrique a atteint la commune de Bantè dans les années 2010 grâce à l'intervention des élus locaux. De même, les appuis momentanés des élus locaux permettent d'assurer la maintenance de l'éclairage public et la réparation sans délais des pannes techniques qui surviennent dans le fonctionnement de la SBEE. Il n'existe pas dans la commune de Bantè, une agence de la SBEE. Le paiement des factures ou l'achat de crédit se fait à Savalou. Au niveau de chaque arrondissement électrifié, des volontaires passent de concession en concession ou de maison en maison pour collecter de l'argent et des factures d'électricité. Une fois les sous et les factures sont regroupés à l'arrondissement central, une personne les convoie à Savalou. Cela permet à la population d'être pourvu d'énergie en toute permanence.

CHAPITRE V : GOUVERNANCE LOCALE A BANTE: ENTRE DECIDEURS, PARTENAIRES ET COMMUNAUTE LOCALE

Autour de la problématique de l'offre des besoins essentiels, les décideurs et les partenaires se mobilisent pour satisfaire les aspirations des populations. Ce chapitre fonde sa pertinence sur les conditions et les exigences d'exercice de compétences dévolues aux collectivités locales dans le cadre de l'offre de biens publics de services aux populations.

5.1- La société civile et les décideurs en accointance pour l'offre de biens publics de services dans la commune de Bantè

La décentralisation de l'ère démocratique, à l'opposé de la décentralisation de l'époque révolutionnaire de Kérékou¹, a construit sa fondation sur un ensemble de dispositions légales contenues dans les domaines de compétences dévolues aux communes. Les communes ont trois domaines de compétences connues entre autre en termes de compétences propres, de compétences déléguées et de compétences partagées avec l'Etat central. A voir de près, ces compétences dévolues aux communes sont en inadéquation avec la réalité du terrain ; en ce qui concerne la délivrance de biens publics fortement influencées par le cadre géographique et environnemental.

La commune de Bantè est particulièrement caractérisée par une organisation spatiale qui met en mal l'entretien et la protection du cadre de vie. De manière générale, une observation attentive du cadre de vie retient la séparation des douches de la maison habitée. Cette douche isolée, fabriquée pour la plupart à l'aide de terre morte n'est pas accompagnée de fosse septique. L'écoulement de l'eau de douche s'accomplit librement et sans contrôle conséquent. Aussi, contrairement aux milieux urbains où la construction de simple maison prévoit une arrière-cour composée de douche et de cuisine internes, les maisons de Bantè sont-elles construites sans arrière-cour avec une

cuisine réalisée devant la porte du ménage. En dehors de tout ceci s'ajoute la défécation qui se fait à l'air libre dans la brousse à la limite de l'agglomération.

Au regard de cette insalubrité, des associations sont créées dans les arrondissements pour assurer l'hygiène et l'assainissement. C'est le cas de l'association « *Imon toto* » composée d'hommes et femmes engagés pour l'entretien et la mise au propre du cadre de vie. La pertinence de l'intervention de ces organisations sociales et la qualité du travail qu'elles effectuent dans les arrondissements a suscité la réaction de la mairie de Bantè qui n'a pas manqué de manifester son appui matériel et technique. A ce niveau, il se dégage que cette initiative des associations locales correspond à un mode associatif de participation communautaire rendant compte de la capacité de la communauté à accompagner la collectivité locale dans l'accomplissement des compétences qui lui sont propres.

Ce domaine de l'environnement, de l'hygiène et de la salubrité dans lequel s'inscrit la compétence propre dévolue aux communes, n'a pas échappé au contrôle de la mairie de Bantè. A ce titre, la mairie a élaboré un Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal (PHAC) pour la collecte et le traitement des déchets solides et liquides au centre-ville de Bantè avant de l'étendre vers la périphérie. Malheureusement, ce projet n'a pas connu de succès ; nous a confié un fonctionnaire de la mairie de Bantè à cause de manque de matériel roulant devant assurer le déplacement des responsables chargés d'exécution de ce projet sur le terrain. A la suite du PHAC apparaît le Programme d'Amélioration Pour l'Hygiène en milieu Rural (PAPHYR). Les objectifs de ce programme cadrent avec les ambitions de l'ONG ALDIPE ; une organisation de la société civile qui travaille pour l'amélioration du cadre de vie dans la commune de Bantè. Pour la mise en œuvre du PAPHYR à titre d'expérimentation, l'organisation non gouvernementale ALDIPE est retenue comme Agence de Mise en Œuvre Délégué (AMOD) et la mairie avec les

fonctionnaires du Centre de Santé Communal (CSC) et de l'Hôpital de Zone (HZ) de Savalou sont une équipe d'Agence du Suivi et d'Evaluation. La préoccupation fondamentale du PAPHYR est de mettre fin dans les localités de Bantè à la défécation à l'air libre dans une période d'un an d'exécution du programme au niveau d'une localité donnée. Au total 19 hameaux ont été identifiés pour l'exécution expérimentale de ce programme. Le travail se fait de la manière décrite par un informateur (fonctionnaire en service au niveau de l'Assainissement et de l'Eau à la mairie de Bantè) :

« Nous allons sur le terrain ensemble avec un représentant du Centre de Santé Communale et un représentant de l'Hôpital de Zone pour aller faire le suivi des activités de ALDIPE. Lorsque nous voyons un seul excrément dans la cour de la maison ou aux alentours de la maison, nous appelons les populations pour attirer leur attention et demander comment ont-elles fait pour que l'enfant défèque à proximité de la maison. Nous concluons dès cet instant qu'il y a encore de résistance. Il faut alors mettre en place un autre mécanisme de sensibilisation pour les amener à éviter définitivement la défécation à l'air libre » (Ahandé B., 2017, enquête du 19 / 04 / 2017 à Bantè).

A la date de notre présence sur le terrain, cinq (05) hameaux sur les dix-neuf (19) retenues dans ce programme sont déjà déclarés avoir mis Fin à la Défécation à l'Air Libre (FDAL).

Cependant, la gestion des ordures ménagères n'a encore pas bénéficié de l'attention des décideurs ni des organisations de la société civile. Les populations retiennent par hasard, un endroit non loin de l'agglomération pour en faire l'entrepôt. Cependant, nombreuses sont les Organisations Non Gouvernementales (ONG) locales et internationales qui interviennent aux côtés des collectivités locales pour relever le niveau de développement surtout en matière d'amélioration des conditions de vie des populations et de la protection sociale des mineurs. Sur les chemins de la collecte des données, nous avons pu retrouver la présence de l'Organisation des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) qui intervient dans la commune de Bantè dans la cadre de la formation dualiste des enfants orphélins.

Le Carrefour de Recherche et d'Action pour le Développement Local (CRADEL) est aussi une organisation non gouvernementale qui s'est donnée pour mission de sensibiliser la population sur les objectifs du développement local et former les conseillers locaux sur le rôle qui est le leur. Les interventions de CRADEL au niveau des arrondissements de la commune de Bantè ont impulsé l'ardeur et la motivation des jeunes genres au travail. Cela se constate à travers l'effectif de plus en plus accru de cette catégorie sociale dans les locaux des institutions de micro-finance de la commune de Bantè réclamant des prêts pour le financement des activités génératrice de revenus. L'Association des Volontaires pour le Secours et l'Assistance Humanitaire (AVOSAH) est aussi une Organisation Non Gouvernementale (ONG) à caractère humanitaire et volontariste qui travaille sur le plan social dans la commune de Bantè. Au niveau sanitaire, cette organisation joue le rôle de relais communautaire. Elle s'occupe de la distribution des moustiquaires imprégnées à longue durée d'attente aux femmes enceintes et allaitantes. Cette action qui assure la protection des femmes et des enfants contre les piqûres des moustiques a favorisé la recrudescence du paludisme au niveau de cette catégorie sociale. En dehors de cette noble tâche, avosah œuvre également dans le cadre de la formation des femmes en agriculture. Il s'agit de l'offre de connaissance relative à la transformation du riz et du manioc en ses dérivés. Dès que les femmes sont bien formées et prêtes à s'autonomiser, elles contractent auprès des institutions de micro finances des prêts qu'elles doivent rembourser plus tard à une échéance préalablement convenue. Mais avant, les institutions exigent d'elles des garanties ou la fiche de paie d'un avaliseur. Les fonctionnaires locaux de l'Etat représentent généralement les avaliseurs. En ce qui concerne la garantie, ce sont les biens immobiliers qui sont mis à la disposition des institutions de micro finances. Les institutions accréditées opérant dans la commune sont entre autres la Caisse d'Epargne Locale et de Crédit Agricole Mutuel (CELCAM), le

Programme d'Appui et Développement des Moyennes Entreprises (PADME) et SIA N'SON.

Paradoxalement, lorsque l'échéance arrive à terme et que les femmes ne sont pas en mesure de rembourser, elles sont soumises aux contraintes desdites institutions qui n'hésitent pas à mettre à leurs trousses la gendarmerie ou la police. Le discours de cette interviewée renseigne mieux sur la psychose que vivent les femmes abonnées de PADME ou de CELCAM :

« Lorsque nous prenons de l'argent à la CELCAM, nous nous arrangeons pour être en règle. Sinon, quand la date de remboursement arrive à terme et tu ne vas pas pour remettre l'argent, la CELCAM t'accorde quelques temps de mise en garde. Si tu dépasses ces délais-là, la CELCAM envoie les gendarmes ou les policiers pour te chercher. Là, les parents prêtent de l'argent auprès des gens pour rembourser avant qu'ils vont te relâcher. L'argent que nous prenons nous aide beaucoup. Mais quand il n'y a pas de Marché que nous avons de difficulté à rembourser à bonne date ».

Ce discours a relevé les deux facteurs d'octroi de crédit qui s'effectue au niveau des structures de micro-crédits. Le premier facteur soumet l'idée des avantages liés aux crédits. Les contractants de prêts au niveau des grandes institutions de micro-finances comme la CELCAM ou le PADME de la commune de Bantè se servent réellement de ces financements pour le développement des activités. D'après le discours des informateurs, les hommes qui font de prêts dans ces institutions orientent l'investissement dans le domaine agricole. Par contre, les femmes investissent les leurs dans le commerce.

Le deuxième facteur mis en exergue dans ce discours est la conséquence de la mauvaise gestion des crédits de financement obtenus auprès des structures de micro-crédits citées. La relation établie entre l'institution de micro-crédit octroyant de crédit et le client contractant le prêt autour du crédit de financement est une relation bilatérale. Cette relation est bilatérale pour le simple fait que le remboursement à bonne date des prêts permet à l'institution en charge du financement d'accomplir l'octroi de crédit à un autre client manifestant le besoin. Dans le même temps le remboursement de crédits bénéficiés libère le

bénéficiaire, lui accorde la crédibilité et lui permet de bénéficier plus de prêt. Mais le manque de respect des clauses du contrat, amène les institutions à prendre des mesures coercitives en recourant aux forces de l'ordre pour entrer en possession des fonds octroyés. Dès cet instant, les clients de PADME et de la CELCAM en situation irrégulière s'appuient sur les familles. Avec la solidarité agissante, caractéristique de la commune de Bantè, des mesures palliatives se prennent pour contourner ou affronter ses conséquences. Il s'agit donc pour les femmes se trouvant dans de pareille situation de faire des prêts en ville chez des tiers personnes pour payer l'institution afin d'éviter les interpellations judiciaires.

5.2- La gestion des fontaines : cas des adductions d'eau et des forages équipés de pompes à motricité humaine dans l'arrondissement de Pira

Avant la décentralisation, les fontaines d'approvisionnement en eau potable sont gérées par des comités villageois. La mission principale de ces comités villageois de gestion des eaux potables étaient principalement le contrôle des ventes de l'eau et la réparation des fontaines en cas d'endommagement. A l'ère de la décentralisation, le service d'offre de l'eau potable à la population locale appartient au domaine de compétence de la commune. Dans l'arrondissement de Pira, à la suite de l'élection municipale en 2008 un nouveau Chef dont la légitimité est contestée prend les commandes de l'arrondissement. Ce dernier convoqua une réunion le 22 avril 2009 dans le but de la réorganisation du mode de gestion des pompes à motricité humaine et des adductions d'eau. A l'occasion de cette réunion une altercation opposa l'équipe dirigeante de l'arrondissement et les membres du comité de gestion des pompes à eau et des puits. Les propos du chef d'arrondissement relatés ici en éclairent :

« Avant mon arrivée à la tête de l'arrondissement, la gestion des pompes à eaux et des puits était confiée à un comité et l'argent est versé à l'ASEF de PIRA, le point est fait et mentionné dans un cahier de l'arrondissement. Quand j'ai pris service, j'ai constaté que le versement de l'argent à un moment donné n'est plus régulier. Les points ne sont pas faits de manière

régulière pendant trois à quatre mois au cours des années. Lorsque j'ai demandé, on me dit ce temps appartient à mon prédécesseur. Ce n'est pas en mon temps. J'ai convoqué la réunion pour reconstituer de nouveaux comités de gestion et ils s'opposent » (Ayaka P. ; enquête du 15 / 04 / 2017 à Pira).

Le récit ci-dessus met en exergue au sein de l'arrondissement de Pira l'opacité de gestion des pompes dans l'arrondissement de Pira. Les membres du comité villageois de gestion des pompes et adductions d'eau refusent de justifier les raisons de vide constaté dans le cahier de versement pendant les trois ou quatre mois au cours desquels les pompes n'ont pas cessé de fonctionner. Il semble que les sources d'approvisionnement en eau potable constituent également des sources d'enrichissement des membres du comité de gestion d'eau dans cet arrondissement.

En 2010, la Mairie de Bantè a procédé à l'affermage de toutes les pompes à motricité humaine et de toutes les adductions d'eau villageoise. Ce procédé d'affermage a supprimé les comités locaux de gestion pour confier la responsabilité de gestion à des fermiers en ce qui concerne les adductions d'eau villageoise et aux délégataires qui s'occupent des pompes à motricité humaine. Ceux-ci recrutent des exploitants de l'eau et des fontainiers. Chaque acteur rend compte à son supérieur hiérarchique. Ce qui permet au fermier et aux délégataires de verser de manière régulière des redevances à la Mairie de Bantè. Lorsque les pannes surviennent, la réparation ne se fait pas à l'immédiat. La non disponibilité d'eau a suscité la colère de la population qui en souffre. Celle-ci accuse le Chef d'Arrondissement responsable de l'absence de l'eau tout en lui demandant des explications. Sur cette préoccupation, un interlocuteur a confié qu'en 2015 le cas de l'arrondissement de Pira où presque toutes les pompes à motricité humaine sont dysfonctionnelles, a démontré les limites de l'affermage des fontaines. L'intervention manifeste d'un leader politique au cours d'une rencontre à la faveur de la campagne de l'élection présidentielle de mars 2016 a calmé la soif des populations. Ce leader politique a débloqué en espèce une

somme d'argent d'environ cinq millions de francs (5.000.000F cfa) à titre participatif tout en demandant aux autorités locales de procéder sans délais à la réparation des pompes à motricité humaine en panne.

5.3- Les institutions étatiques dans l'offre des équipements et services sociaux de base

Le diagnostic de la commune de Bantè réalisé en 2009 au cours de l'élaboration du deuxième Plan du Développement Communal a révélé un certain nombre d'insuffisance en infrastructures sociocommunautaires. Ces infrastructures se regroupent en deux catégories. Il s'agit des équipements marchands dans le domaine du commerce et des équipements des services de santé et d'éducation.

L'économie de la commune de Bantè comme le budget de la Mairie repose essentiellement sur l'agriculture. Celle-ci nourrit plusieurs secteurs au nombre desquels figure au premier plan le commerce pratiqué par les femmes autour des marchés de trois grands arrondissements situés sur la troisième route nationale inter-état (Cotonou – Natitingou). Les marchés s'animent grâce à des équipements précaires qui y sont construits. Pour pallier ce déficit le Fond d'Appui au Développement des Communes (FADeC) orienté à la construction de hangars a fait doter le marché de l'arrondissement central de Bantè de 19 hangars pour 114 personnes et le marché des arrondissements de Gouka et de Pira de 10 hangars chacun pour un effectif total de 60 personnes. Tous ces hangars bien qu'insuffisants ont permis aux commerçants, surtout les femmes d'avoir le Droit de Place sur le Marché (DPM) qu'elles paient régulièrement à chaque périodicité d'animation de marché. Un autre secteur qui constitue la source de mobilisation des ressources financières de la commune de Bantè est le transport. Il s'agit du transport des noix de cajou. Le cajou est un produit de rente qui profite non seulement, le producteur-cultivateur, mais profite aussi les commerçants et les courtiers commerçants. Pour bénéficier des retombées de la commercialisation de cajou, la mairie de la commune de Bantè a installé une

barrière vers le sud, sur la voie Inter-Etat Cotonou-Natitingou plus précisément dans l'arrondissement de Gouka. Au niveau de ladite barrière, des agents de la mairie de Bantè relevant du Service des Affaires Economiques et Financières (SAEF) sont installés pour procéder au contrôle des formalités qui rendent compte de l'autorisation de sortie des cajous de la commune de Bantè. Cette même opération s'effectue également sur le transport des bois industriels.

Par ailleurs, l'arrondissement d'Akpassi est situé également sur la route nationale inter-Etat et très proche de l'arrondissement de Bantè centre. Il dispose d'un marché qui s'anime au bord de cette route mais sans hangars ni appâtâmes. Avec le FADeC, la construction d'un nouveau marché a été réalisée sur un nouveau site de l'arrondissement pour assurer la sécurité des biens et des personnes animant le marché. Les hangars construits sur ce nouveau site de l'arrondissement d'Akpassi ne sont pas exploités de la même manière que le marché n'est pas fréquenté par la population.

En ce qui concerne l'éducation, la commune de Bantè en 2015 compte au total vingt-huit mille quatre cent soixante-onze (28471) écoliers dont vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-treize (26593) écoliers au primaire et mille huit cent soixante-dix-huit (1878) écoliers à la maternelle. Avec la mesure de gratuité de l'éducation maternelle et primaire entre 2010 et 2015 le taux net de scolarisation est estimé à 84,8%. Cette augmentation exponentielle du taux net de scolarisation n'a pas connu le même rythme d'accompagnement du taux de pourvoyance des écoles en infrastructures immobilières. Dans la commune de Bantè, Il y a au total dix (10) écoles maternelles, quatre-vingt-trois (83) écoles primaires dont soixante-seize (76) publiques et sept (07) privées et douze(12) collèges d'enseignement général dont un (01) privé. Toutes les écoles sont confrontées à des difficultés liées à l'insuffisance d'infrastructures (salles de classes, latrines, points d'eau, clôture), de mobiliers, de matériels didactiques et d'enseignants qualifiés. Cela justifie le déséquilibre du ratio de l'enseignant par

rapport à l'effectif d'écoliers dans les classes largement dénoncé par les enseignants. Avec les facteurs de déperdition scolaire et les conditions précaires d'étude accompagnant le taux d'achèvement au primaire est de 59,1%.

D'après les informations recueillies à la Circonscription scolaire de Bantè, tous les arrondissements de la commune de Bantè expriment le besoin en salles de classe et en mobiliers dans les écoles primaires. Les deux figures ci-dessous présentent le taux de besoin de chaque arrondissement.

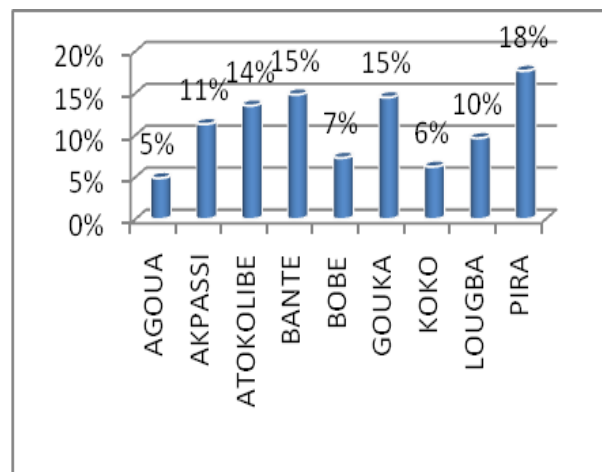
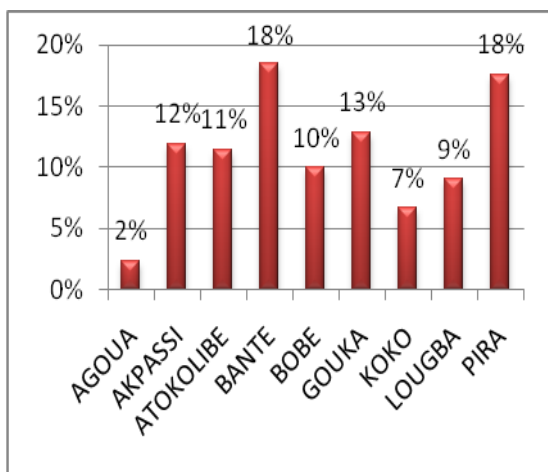


Figure 2: Besoins en salles de classes dans le primaire

Figure 3: Besoins en mobiliers dans le primaire

Source : Données du terrain

Pour faire face à ce défi majeur du développement de la commune de Bantè, la Mairie de Bantè a prévu dans le Plan de Développement Communal un programme prenant en compte le renforcement du niveau d'équipement et de services sociaux de la commune. L'objectif du programme est structuré autour de quatre points. Il s'agit de l'amélioration de la santé de la population et de l'assainissement du cadre de vie d'une part et le renforcement de l'instruction des enfants avec l'élimination de la disparité entre le sexe dans les enseignements primaire et secondaire sans oublier l'amélioration du taux de desserte en eau potable d'autre part (Mairie de Bantè, 2010).

Le volet d'équipement et services sociaux appartient au regard des dispositions de la loi, au domaine de compétence partagée entre l'Etat et la

collectivité locale. Ainsi, l'Etat par l'intermédiaire du Projet des Services Décentralisés Conduits par les Communautés (PSDCC) du Ministère en charge de la décentralisation a construit des modules de classes. L'appui du PSDCC aux collectivités s'inscrit dans le rôle à jouer par l'Etat pour assurer le maintien de l'éducation aux citoyens. La présence de l'Etat au niveau local semble indispensable. Cela permettra de rendre plus efficace l'activité des services déconcentrés de l'Etat tels que la gendarmerie, le commissariat, les centres de santé, les collèges, le service des impôts et les centres de promotion sociale qui ne reconnaissent pas le Maire comme autorité hiérarchique de référence. Lorsque par exemple, un problème se pose au niveau du secteur de la santé, le Médecin Chef ne peut pas le poser au Maire. Mais, il adresse une correspondance à son Chef hiérarchique : le Directeur Départemental de la Santé. Un informateur, (fonctionnaire au Ministère de la décentralisation) renchérit cette idée en ces termes :

« Les gens disent que les services déconcentrés de l'Etat ne fonctionnent pas correctement parce qu'il y a absence totale de l'autorité de l'Etat aux côtés des communes. Quand j'étais à la préfecture d'Abomey en 2012, il a été décidé qu'on ne veut pas voir un représentant du Préfet aux côtés des Maires. Or s'il y avait un Sous-Préfet, lui, il allait soulever les problèmes qui se posent au niveau des services déconcentrés. Le Maire pose le problème qu'il ne peut pas régler au Sous-Préfet administrativement. Au regard des textes, c'est le chargé de mission du Préfet qui joue ce rôle-là. Faute de moyens, il n'arrive pas à descendre vers les communes. Or les chargés de mission du Préfet ont la même attribution que les Sous-Préfets d'alors » (Okotchè O. ; enquête du 21 / 04 / 2017 à Calavi).

Il ressort des propos ci-dessus, une proposition qui peut faciliter la bonne collaboration entre l'Etat et les collectivités locales. Selon cet interlocuteur, le fonctionnement de l'administration déconcentrée de l'Etat devrait permettre à celle locale de bénéficier le plus tôt que possible l'appui de l'Etat central pour répondre aux besoins urgents des populations à l'échelle locale. Pour parvenir à cette dynamique de coopération entre l'Etat central et les collectivités locales, il devrait exister au niveau des communes un service déconcentré de l'Etat à

l'image de l'ex sous-préfecture qui devrait se charger de soumettre à l'autorité de tutelle les problèmes à elle posés par la Mairie par voie hiérarchique. La présence de ce genre de service déconcentré de l'Etat permettrait aux élus locaux d'avoir un intermédiaire privilégié.

CHAPITRE VI : LE CHOIX DES ELUS LOCAUX A BANTE : UN BASTION DE MALENTENDU ENTRE ACTEURS

Bantè est une commune à propriété sociologique et anthropologique singulière. La caractéristique principale de cette commune s'apprécie à travers l'homogénéité linguistique et culturelle dont jouissent les habitants. Aussi, faut-il souligner la solidarité et la prohibition de violence instituée par le "*pacte de terre*" signé entre les différents arrondissements de la commune de Bantè et d'autres villages environnant, extérieurs à Bantè. Malgré ces dispositifs de culture de la paix, la commune de Bantè est le bastion de malentendus et même de violence entre les leaders politiques.

4.1- Conflits entre les leaders politiques autour de l'élection du premier Maire de Bantè

La politique de décentralisation mise en œuvre au Bénin depuis la période révolutionnaire a été traversée d'évènements conflictuels plus ou moins latents ou larvés. Mais cette dernière en cours d'exercice que nous qualifions de "*démocratie décentralisée*" a beaucoup mouvementé l'espace social et politique en présentant sur l'écran les phénomènes de la destitution du Maire ou de la contestation de la légitimité d'installation de l'autorité locale.

Les discours produits par les informateurs sur l'historique de la décentralisation, révèle que les projets de décentralisation, mis en place au cours de la période de 1972 jusqu'à fin 1980, ont contribué à la réorganisation de l'administration territoriale et à la création des conseils provinciaux de même que les organes locaux du pouvoir d'Etat. La prise du pouvoir de l'Etat par Mathieu Kérékou en octobre 1972 a réformé le système de gouvernement mis en place depuis 1960 pour instaurer un nouveau régime révolutionnaire militaire marxisme-léninisme.

En effet, la période révolutionnaire a été marquée par la rupture avec le passé et la suppression des chefferies pour la mise en place des organes locaux

mandataires de l'Etat dans les villages. Ainsi, avec l'ordonnance du 13 février 1974, des Conseils Révolutionnaires Locaux (CRL) de villages ou de quartiers de ville ont été créés. Ils sont l'organe local du pouvoir de l'Etat et constituent une instance délibérante souveraine qui investit un secrétariat exécutif responsable. La mission du CRL est le maintien de l'ordre et la gestion administrative et financière. Delà, le budget local, préparé par l'organe exécutif, noté par l'organe délibérant et approuvé par le Conseil Exécutif National (CEN), est exécuté par le Président du Conseil Révolutionnaire d'Administration du District (CRAD). Ces Conseillers Révolutionnaires Locaux élus n'ont pas comblé les aspirations de la population dans l'exécution des tâches à eux confiés, pendant cette période. Comme en témoignent les propos de nos informateurs qui ont rappelé les exacerbations réalisées par ceux-ci, dans l'accomplissement de leur mission du maintien de l'ordre. Ce qui a engendré des conflits dont la gestion n'avait pas concilié la population villageoise. Les rancunes enregistrées au cours de la gestion du pouvoir local du régime révolutionnaire n'étaient pas complètement oubliées ni exclues du comportement politique à Bantè.

Cette gouvernance révolutionnaire, issue du système de la gouvernance centralisée porte les stigmates de la décentralisation du pouvoir central dans les villages. Dans la mesure où, les conseillers locaux révolutionnaires sont choisis à travers une élection effectuée par la population villageoise. Ensuite, l'exécution des missions est soutenue par un mode de coordination suivant un processus organisé et hiérarchisé des organes territoriaux. De ce point de vue, il y a existence d'une décentralisation plus ou anticipée dans la forme et sans loi dans le fond.

En 1990, la loi n°90-008 du 13 août 1990 a introduit une nouvelle réforme mettant en lieu et place de District ; la Sous-Préfecture dont les attributions ne sont pas différentes du précédent. Le rôle du Sous-Préfet d'après l'un de ses

collaborateurs interrogé sur ce point, était la coordination des activités des Maires des communes rurales et des activités des services déconcentrés de l'Etat. Mais à l'arrière-plan de cette fonction de l'autorité locale s'affiche les privilèges accordés à ces relations avec le haut et sa préoccupation du maintien de la mobilisation populaire pour assurer la survie du parti qui l'a porté au poste de Sous-Préfet. Ce rôle ambivalent du Sous-Préfet n'a pas évité le déclenchement d'une opposition des leaders politiques locaux. Dans cette ambiance politique entretenue par les dirigeants, les leaders politiques et la population apparaît la création des partis politiques locaux pour soutenir la décentralisation à compétition électorale. Conformément aux dispositions de la loi n°97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale en République du Bénin les communes sont créées par changement de dénomination des sous-préfectures et circonscriptions urbaines. L'organisation des communes est régie par la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 dont la composition de ses membres, démocratiquement élus au suffrage universel est préalablement fixé par l'article 12 de ladite loi. Au regard de cette réforme, le territoire de la sous-préfecture laisse place à la commune. Désormais, le fauteuil du Sous-Préfet revient au Maire comme celui du Maire de la Commune Rurale est cédé au Chef d'Arrondissement et le Délégué laisse la place au Chef de Village avec de nouvelles attributions et organisation administrative.

A l'aube de la nouvelle réforme de décentralisation démocratique à Bantè, les chômeurs, les cadres à la retraites, les jeunes diplômés sans emplois et les hommes d'affaires ont fait retour au village pour prendre le contrôle de l'« *Etat local* ». Dans le souci de satisfaire les ambitions de la formation politique qui a fait triompher sa gloire, le Sous-Préfet a été contraint à la désignation d'un homme déterminé à obéir aux ordres du parti Fard-Alafia dès le début de l'année 2000. D'après les informations recueillies sur le terrain, ce dernier du nom Alassane OLAGBADA est un homme politiquement moins connu dans la

commune. Directeur Départemental des Transports Terrestres Zou-Collines (DTT) en fonction à Bohicon, il a résisté aux avances de ses promoteurs. Mais la forte pression exercée, d'une part sur lui, par les leaders politiques du parti politique Fard-Alafia et d'autre part, par la délégation des militants locaux du même parti politique conduite par le Sous-Préfet, Monsieur A. Mamah, a réussi à le faire retourner au village (enquête du 13/ 03/ 2017 à Bantè).

Les élections communales et municipales de 2002, ont permis à M. Alassane OLAGBADA d'être élu Maire de la commune de Bantè. Après un an de gestion, celui-ci n'arrivait pas à honorer ses engagements vis-à-vis de son parti politique Fard-Alafia et de l'ex-Sous-Prefet. Dès novembre 2003, des reproches jaillissaient contre le Maire dénonçant sa façon « cavalière, unilatérale, hasardeuse, voire chaotique » de gérer la mairie. Pour se mettre à l'abri des menaces de son ancien mentor, le maire a dû démissionner du parti politique Fard-Alafia pour déclarer son appartenance à la formation politique d'opposition, Mouvement pour le Développement de la Culture (MDC). C'est ainsi que les deux groupes politiques sont entrés en conflits ouverts du fait de ce que la majorité des conseillers a appelé « la gestion peu orthodoxe de la mairie par l'exécutif » (mairie de Bantè, 2007). Ainsi, le conseil communal se trouve partagé en deux blocs. Dans une déclaration relayée par le quotidien le Matin le n° 2756 du mardi 24 février 2004 le Maire confirme: « *c'est parce que je n'ai pas accepté être membre du Fard-Alafia que j'ai ces ennemis au niveau du conseil communal* ». Il va s'en dire que le refus du Maire de se soumettre aux directives de la formation politique Fard-Alafia ou de son parrain politique a ouvert la voie à une crise de confiance, aux finalités déstabilisatrices dont l'aboutissement est la destitution du 1^{er} Maire de la commune de Bantè.

Au regard de l'analyse des faits qui ont jalonné le processus de destitution du 1^{er} Maire de la commune de Bantè, il se dégage que l'introduction de la décentralisation a constitué une césure entre deux pratiques de gestion du

pouvoir local. Une première pendant longtemps exercée sous préférence de la « cohérence verticale » de gestion administrative excluant la population et celle en cours privilégiant la « cohérence horizontale » de gestion avec implication et participation des populations associée à la reddition des comptes des mandants.

4.2- Election communale de 2008 : entre légitimité et légalité d'installation du Chef d'Arrondissement

Les élections communales et municipales de 2008 n'ont pas été réalisées sans protestation d'une part contre la proclamation des résultats et d'autre part avec contestation de la légitimité et de la légalité des chefs d'arrondissement.

D'abord, l'ambiguïté autour des résultats de l'élection communale de 2008 a réduit la capacité des électeurs à définir et imposer son choix de dirigeant au sommet des administrations communales. Les résultats issus des urnes ont été contraires aux résultats proclamés par la CENA. Ceci n'a pas rencontré l'adhésion des électeurs du fait que selon ces derniers, l'élection est un instrument de représentation politique et un canal d'expression de valeurs morales et d'orientations étiques qui justifient la perception des acteurs sociaux du pouvoir. Le tableau III donne clairement l'idée sur les résultats de l'élection communale.

Tableau III: Répartition des résultats issus des urnes suivant les formations politiques par arrondissement

Arrondissement / Formations politiques	Agoua	Akpassi	Atokolibé	Bantè	Bobé	Gouka	Koko	Lougba	Pira	Total
ABE	0	2	0	1	1	2	0	1	2	09
FCBE	2	0	2	3	0	1	1	0	1	10
TOTAL	2	2	2	4	1	3	1	1	3	19

Source : Données du terrain

Les résultats contenus dans ce tableau III ont été obtenus à travers les informations obtenues sur le terrain. Il a été considéré comme le tableau témoin des résultats que chaque parti politique en lice pour la conquête du pouvoir local a obtenu après le dépouillement des votes le 13 avril 2008 dans la commune de Bantè.

Une semaine plus tard, la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), en tant qu'institution chargée de la proclamation des résultats des élections communales et locales en République du Bénin a donné les résultats des élections de 13 avril 2008. Mais ces résultats affichés par la Commission Electorale Nationale Autonome (CNA) sont contraires aux aspirations des électeurs. Dans les arrondissements de Gouka et de Koko les résultats donnés par la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) ne sont pas conformes aux résultats dont disposaient les candidats ayant participé aux élections communales. Le tableau IV dresse les statistiques des résultats provenant de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) à l'issue de ces élections communales et locale de 2008.

Tableau IV: Répartition des résultats électoraux proclamés par la CENA
suivant les formations politiques par arrondissement

Arrondissement Formations politiques	Agoua	Akpassi	Atokolibé	Bantè	Bobé	Gouka	Koko	Lougba	Pira	Total
ABE	0	2	0	1	1	1	1	1	2	09
FCBE	2	0	2	3	0	2	0	0	1	10
TOTAL	2	2	2	4	1	3	1	1	3	19

Source : Commission Electorale Nationale Autonome (CENA)

Du point de vue des acteurs, le problème ne se pose pas en termes de nombre total de sièges enregistrés par chacun des deux partis. Dix (10) sièges pour le parti Forces Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE) et neuf (09) sièges pour la formation politique Alliance pour un Bantè Emergent (ABE). Les conflits ont commencé à partir du moment où des manifestations s’observaient à Gouka comme à Koko. Les militants du parti Force Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE) de l’arrondissement de Koko réclamaient le seul siège de Koko à travers un soulèvement de masse d’une partie de la population. Ils estiment de vives voies que les résultats de la CENA ne sont pas admissibles. Selon ces militants ces résultats sont l’œuvre des responsables du parti Alliance pour un Bantè Emergent (ABE). De l’autre côté de la commune, dans l’arrondissement de Gouka, les militants d’ABE exigeaient un siège de plus conformément aux résultats qu’ils avaient enregistrés. Ils estiment que les résultats donnés par la CENA sont issus de la magouille et du tripatouillage orchestrés dont les auteurs sont les responsables du parti adverse.

Les recours déposés à la Cour Suprême par les deux protagonistes a conduit celle-ci à jouer le rôle d’arbitre. Organe de gestion des contentieux électoraux communaux, la Cour Suprême a aussi de son côté donné des résultats que présente le tableau V.

Tableau V: Répartition des résultats électoraux proclamés par la Cour Suprême suivant les formations politiques par arrondissement

Arrondissement / Formations politiques	Agoua	Akpassi	Atokolibé	Bantè	Bobé	Gouka	Koko	Lougba	Pira	Total
ABE	0	2	0	1	1	2	0	1	2	09
FCBE	2	0	2	3	0	1	1	0	1	10

Source : Cour Suprême

Ces résultats de la Cour Suprême conforment à ceux enregistrés par les leaders politiques a satisfait les aspirations des populations. Cela n'a pas empêché que d'autres conflits surgissent. Un (01) conseiller est élu dans chacun des arrondissements de Gouka et de Pira sur la liste Forces Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE), tandis que deux (02) conseillers sont élus sur la liste Alliance pour un Bantè Emergent (ABE).

Après les émeutes contre les résultats des élections communales de 2008, les conflits liés à la contestation de la légitimité de l'autorité administrative ont surgi dans les arrondissements de Gouka et de Pira.

Dans l'arrondissement de Gouka comme dans celui de Pira, le parti politique Force Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE) a un (01) conseiller sur trois (03) postes à pourvoir. Par contre La formation politique Alliance pour un Bantè Emergent (ABE) a deux (02) conseillers sur trois postes à pourvoir dans chacun des deux arrondissements précités. Au cours de l'élection municipale du 03 juin 2008, le conseiller de Pira de la liste du parti politique FCBE est élu chef d'arrondissement de Pira. De la même manière, le conseiller de la liste du parti politique FCBE de Gouka est aussi élu chef d'arrondissement de Gouka. Les militants du parti politique ABE se sont mobilisés en organisant un soulèvement contre l'installation de ces chefs dans leur arrondissement respectif. A Pira comme à Gouka les voies sont les mêmes. Les manifestants estiment qu'ils n'accepteront pas que la minorité gouverne la majorité. Seul un conseiller de la liste de la formation politique ABE à qui la population a accordé plus de suffrage peut être accepté comme chef dans son arrondissement.

A Gouka par exemple, les militants de l'ABE exigent l'installation de Monsieur P. Kangala au poste de Chef d'Arrondissement ; tandis que ceux de FCBE soutiennent l'élection de Monsieur E. Edikon. Les militants des deux formations politiques sont restés fermes sur leurs positions. La barricade faite à l'arrondissement de Gouka à l'aide des branches de palmes empêche Monsieur

E. Edikon de prendre service et de travailler convenablement. La perception des taxes sur le marché a été interdite.

A Pira, les militants de la formation politique ABE tentent le boycott de la passation de service tout en gardant les clefs de l'arrondissement et les menaces sont faites sur le CA élu. Les engins de quatre CA élus sur la liste FCBE ont été confisqués. Ces pratiques sociales décrites ci-haut trouvent un fondement et s'inscrivent dans une logique sociale qui contraste l'application des textes de loi de la décentralisation. Au regard des dispositions de la loi, le chef d'arrondissement est élu au cours de l'élection municipale. A cette occasion, la population ne manifeste plus sa participation électorale. Mais reçoit le conseiller élu comme Chef de l'Arrondissement. Le contraste entre l'élection des conseillers communaux et l'élection du chef d'arrondissement pose l'épineux problème qui consiste à faire gouverner la majorité par la minorité. La loi n'a pas prévu des dispositions en la matière.

Les conflits issus de la contestation de l'installation du Chef d'arrondissement de Pira ont rendu compréhensible l'orientation du vote. L'accomplissement du vote témoigne de l'affection de l'électeur pour le candidat. Le vote des électeurs a plus indexé la personne du candidat plutôt que l'idéologie du parti du candidat. De fait, les électeurs ont ignoré ou négligé les résultats des élections municipales auxquelles ils ne participent plus.

Ces conflits enregistrés à la suite des élections communale et municipale de 2008 ont démontré les fonctions que peut assurer une élection. Ces fonctions ont été mises en exergue par des chercheurs en science politique. Les recherches réalisées par Cotteret & Emeri (1999) sur les systèmes électoraux ont proposé que la fonction la plus élémentaire et la plus connue, de l'élection est d'assurer la représentation des gouvernés. Elle permet aussi aux différentes catégories sociales de se compter et à la masse d'imposer son choix par la désignation d'hommes issus d'elle-même.

L'élection est pour les électeurs, non seulement un instrument de représentation politique mais aussi un canal d'expression de valeurs morales et d'orientations éthiques qui justifient la perception des acteurs sociaux du pouvoir.

Il est donc clair que les élections communales de 2008 dans la commune de Bantè n'ont pas été transparentes. L'absence de la transparence dans ces élections a engendré ce que d'aucuns appellent « la guerre des chiffres » qui a naturellement abouti aux contestations et aux conflits entre les acteurs autour du pouvoir local. Elles se déroulent dans un cadre assez restreint mettant les candidats dans une position beaucoup plus proches de leurs électeurs qu'ils côtoient quotidiennement ou presque. Ces derniers peuvent alors avoir le sentiment que leur vote aura une influence beaucoup plus grande sur la vie de la commune, et leur participation au scrutin devrait naturellement se trouver renforcer.

4.3- Gestion du pouvoir local du point de vue de la communauté locale

La décentralisation est un système d'organisation où l'Etat admet que puissent exister à ses côtés d'autres entités auxquelles il reconnaît la personnalité juridique et l'autonomie financière. Il abandonne au profit de ces entités, certaines de ses prérogatives à travers le transfert des compétences administratives du gouvernement central ou de ces agences à des instances locales. Des collectivités territoriales prennent ainsi en charge la gestion de certains biens publics et la perception de recettes fiscales. Pour rendre plus crédible cette perspective, des domaines de compétences ont été conférées aux communes par la loi. Exceptées les trois (03) communes à statut particulier (Cotonou, Porto-Novo et Parakou) qui ont de fait de domaine de compétences spécifiques, les soixante-quatorze (74) autres communes ont des domaines de compétences d'ordre général conformément aux dispositions des articles 82 à 108 de la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin. Toutes ces compétences transférées aux collectivités

locales ont mis à nu le mirage de la perspective de l'idée de la participation des populations locales « par le bas » et celle de la participation de l'Etat central « par le haut » pour l'amélioration des conditions de vie des populations ainsi que l'accroissement de l'intérêt général.

Dès lors, l'accomplissement de toutes actions publiques doit viser la question de l'intérêt général comme objet de finalité et source de légitimité en écartant la conception utilitariste qui, du coup s'oppose à celle volontariste qui propose de définir et de poursuivre les fins qui s'imposent à tous les individus au-delà de leurs intérêts particuliers (Leclerc-Olive, 2004).

Or, lorsque la question de savoir ce qui justifie le conflit entre les acteurs autour du pouvoir local a été posée, la réponse des enquêtés est restée unanime. Selon nos interlocuteurs, les conflits sont en partie liés à l'intérêt individuel que poursuivent les dirigeants. En effet, dans l'exécution du Plan du Développement Communal (PDC) le conseil communal a élaboré une ligne de conduite pour pouvoir mobiliser des ressources à la fois financières, humaines et matérielles. La stratégie de mobilisation des ressources proposée depuis 2006 prend appui d'une part, sur l'amélioration du système de collecte des ressources fiscales et la sensibilisation de la population pour la mobilisation des contreparties et d'autre part, la négociation de l'appui des partenaires sociaux et l'organisation de toute manifestation devant permettre de collecter des fonds pour l'exécution du PDC. C'est dans cette stratégie de mobilisation de ressources qu'apparaissent des clivages liés à l'intérêt individuel. D'après les informateurs, les problèmes surviennent entre les dirigeants dès que certains se sentent écartés de la procédure d'attribution des marchés publics.

D'après les sources orales, l'attribution de marchés de construction des infrastructures telles que les centres de santé d'arrondissement, les écoles ou les administrations locales se réalise de manière unilatérale suivant une affinité politique par l'autorité municipale. Celle-ci octroie des marchés aux

entrepreneurs locaux sans l'implication des conseillers communaux et municipaux. L'accumulation et l'enregistrement de frustrations ont dégénéré sur des malentendus en rendant ainsi tendu le rapport entre les conseillers communaux et municipaux. Ces marchés attribués suivant des critères d'affinités politique et même villageoise aux entrepreneurs locaux ne sont pas, d'après les interlocuteurs, suivis du contrôle rigoureux du Service Technique du Service d'Aménagement du Territoire, des Bâtiments et des Travaux Publics (SATBTP) de la Mairie, chargé du contrôle des travaux publics. De ce fait, l'élargissement de notre observation par curiosité sur les travaux publics construits et provisoirement réceptionnés a permis de constater la présence des fissures sur les murs des bâtiments et la marque d'écoulement d'eau entre la dalle.

Cette situation témoigne que dans la commune de Bantè, pour paraphraser une remarque d'Alain Kisito Métodjo, la réforme de l'administration territoriale apparaît comme un partage du « gâteau local ». C'est une étape ultime, permanente et plus régulière de la pratique de « tontine » dans laquelle chaque acteur attend son tour. Cela constitue une rente de situation qui emmènent les conseillers à « faire et défaire » les maires à leur guise, lorsqu'ils estiment leur rétribution personnelle peu appropriée (Metodjo, 2008).

Par ailleurs, les conflits entre les acteurs dans l'arrondissement de Gouka ont permis de comprendre que la conquête de l'honneur est aussi à l'origine des conflits. Devenir autorité est chose qui compte pour les acteurs sociaux. Les opinions recueillies dans ce registre renvoient à l'idée selon laquelle le respect que la population rurale doit à l'autorité ou le fait qu'elle adopte des attitudes symboliques de distinction accordée à la personne incarnant le destin de toute la communauté. Le chef d'arrondissement de Gouka dans ces propos déclare : *« je n'accepterai pas un autre poste même nominatif que celui j'ai la charge actuellement. Tout le monde, dans mon arrondissement qu'il soit de ABE ou*

FCBE, plus âgé ou moins âgé que moi, me doit du respect. Ces propos de la première autorité de l'arrondissement de Gouka renvoient à cette manière de voir l'honneur comme élément d'intérêt personnel. En définitive, la décentralisation offre de nouvelles sources d'enrichissement aux responsables locaux et « d'estime ou d'affirmation de soi » plutôt qu'à la communauté telle que les promoteurs l'auraient souhaité.

Outre les questions d'éligibilité ou de légitimité et celle touchant l'épineux problème de l'intérêt personnel dans la gestion du pouvoir local, il apparaît aussi important d'élucider l'effort des acteurs sociaux dans l'offre de services publics dans la commune.

Conclusion générale

La décentralisation mise en œuvre au Bénin depuis 2002 a favorisé la création de 77 communes et 546 arrondissements sur l'ensemble du territoire national. Elle se renforce par le transfert progressif de compétences et de ressources nécessaires aux collectivités locales. Mais elle se trouve confrontée à des difficultés qui ralentissent le succès de son espérance.

Dans la commune de Bantè, la décentralisation évolue à un rythme qui n'apporte pas du remède automatiquement à la promotion du développement local comme ses promoteurs le ventilaient. Les deux premiers mandats exécutés jusqu'en 2015 ont été traversés de conflits entre les acteurs sociaux. Ces conflits ont dévoilé les antinomies latentes propres à l'exercice de la démocratie au niveau local. Il s'agit d'une part, des insuffisances que comportaient les textes et des lois qui ont conduit à sa mise en œuvre et d'autre part, de l'immaturité des acteurs sociaux manquée de sensibilisation et formation pour s'imprégner fortement des exigences de cette nouvelle réforme de la gouvernance locale.

La recherche réalisée sur la gestion du pouvoir local dans le processus de décentralisation territoriale dans la commune de Bantè a permis de comprendre et d'expliquer profondément les variables qui constituent de véritables obstacles pour la conduite de la décentralisation dans la subtilité. Les variables explicatives des conflits sont essentiellement la perception des acteurs sociaux de la gestion du pouvoir local. Celle-ci permet de comprendre en grande partie le comportement des acteurs qui s'érigent en défenseurs des causes des partis politiques et dont les actes sont débordés de violences. Aussi, figure-t-il le rôle de l'Etat central et de la société civile dans la production de biens et de services publics locaux les plus utilisés et les plus demandés par la population locale.

Au terme de la présente recherche, il convient de signaler que la décentralisation doit être perçue comme un facteur de changement social et politique. Car elle a introduit au niveau local une répartition de pouvoirs, de

compétences, de responsabilités et de ressources entre l'Etat et les collectivités locales. Le succès de la décentralisation réside dans la dynamique institutionnelle et sociale. Dans ce sens, la décentralisation telle que démarrée dans la commune de Bantè promet le développement local par la production de biens publics locaux et l'émergence territoriale grâce à un nouvel élan de renforcement de la synergie des différents acteurs. Dans cette perspective, il serait intéressant de poursuivre cette recherche afin de saisir les méandres des pratiques sociales ignorées ou tolérées dans les réflexions qui constituent des obstacles à la subtilité de l'offre de services et biens publics à la communauté locale depuis la mise en œuvre de la décentralisation dans la commune de Bantè.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adjaho R., (2003), *Décentralisation au Bénin, en Afrique et ailleurs dans le monde*, Cotonou.
- Akérékoro H., (2015), *Droit des collectivités territoriales. Les citoyens, les élus locaux et le développement local*, Cotonou, Odopat éditions.
- Akobi I., (2009), *Comment promouvoir le développement local dans le contexte de la décentralisation au Bénin ? La problématique d'articulation des dynamiques institutionnelles et sociales*, Cotonou, Ruisseaux d'Afrique.
- Amouzouvi H., (2008), *Le rapport de C₂ de mémoire présenté à mon étudiant*, Université d'Abomey-Calavi, Programme Initiative pour l'Excellence (PIE).
- Amagbégnon D., (2009), *Gestion des conflits politico-administratifs dans le contexte de la décentralisation : cas de la commune de Bantè*, mémoire de maîtrise, Université d'Abomey-Calavi, Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature.
- Ayaka F., (2008), *Contribution à l'optimisation de la gestion des ressources humaines à la mairie de Bantè*, mémoire de maîtrise, Université d'Abomey-Calavi, Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature.
- Bako-Arifari N., (1995), *Démocratie et logique du terroir au Bénin, politique Africaine*, étude et travaux n°59, Parakou, Lasdel.
- Bako-Arifari N., (2006), *La gestion de la violence « xénophobe » dans le jeu politique au Bénin*, étude et travaux n° 44, Parakou, Lasdel.
- Bako-Arifari N. & Kpatchavi C. A., (2009), *Décentralisation et fourniture de service publics dans la commune lacustre desAguégus (Sud-Bénin)*, Cotonou, Flamboyant.

- Banégas R., (2003), *La démocratie à pas de caméléon : Transitions et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala.
- Baudouin J., (1998), *Introduction à la sociologie politique*, Paris, Puf.
- Bayart J-F., (1989), *L'Etat en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayart.
- Bierschenik T. et Olivier de Sardan J-P., (1998), *Les pouvoirs au village : Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala.
- Boutinot L., (1998), « De la complexité de la décentralisation. Exemple de la gestion des ressources forestières au Sénégal », *le bulletin de l'APAD* n°22 in *Gouvernance foncière au quotidien en Afrique*.
- Cotteret J-M. & Emeri C., (1999), *Les systèmes électoraux*, Paris, Puf.
- Crozier M. & Friedrerg E., (1997), *L'acteur et le système*, Paris, seuil.
- Demante M-J. & Tyminsky I., (2008), *Décentralisation et gouvernance locale en Afrique : des processus et des expériences*, Paris, IRAM.
- Dignam A. & Lowry J., (2006), *Company law, oxford university press UK*.
- Durkheim E., (2002), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Puf.
- Dahl R.A., (1957), *The concept of power*, Behavioral Sciences n°2.
- Darbon D., (2001), Uniformisation et globalité: les nouvelles ambiguïtés des administrations des Afriques, à paraître in *Afrique contemporaine*.
- Gansou R., (2001), *Les partis politiques au Bénin : une analyse socio-anthropologie des origines dahoméennes à nos jours*, mémoire de maîtrise, Université d'Abomey-Calavi, département de sociologie-anthropologie.
- Gurvitch G., (1950), *la vocation actuelle de la sociologie*, Paris, Puf.

- Hermet G., (2004), *Régime à pluralisme limité ? A propos de la gouvernance démocratique*, Cairn, *Revue Française de science politique* vol.54.
- Houssou C., (2000), *Décentralisation et chefferies traditionnelles : atouts et contraintes de la décentralisation*, Cotonou, Fondation Konrad Adenauer.
- Imorou A-B., (2007), *Support de cours de technique d'Enquête Collective Rapide d'Identification de Conflits et de Groupes Stratégiques*, université d'Abomey-Calavi, département de sociologie-anthropologie.
- Jacob J-P, (1998), *La décentralisation comme distance. Réflexion sur la mise en place des collectivités territoriales en milieu rural ouest-africain*, Genève, IUED, mimeo.
- Joumard R., (2009), *Le concept de gouvernance*, « hal- 00489237 ».
- Kpatchavi C.A., (1999), *Savoirs locaux sur la maladie chez les gbé au Bénin : le cas du paludisme. Eléments empiriques pour une anthropologie de la santé*, thèse de doctorat, Université de Fribourg-Allemagne, département d'anthropologie appliquée.
- Laleye O. M., (2003), *La décentralisation et le développement des territoires*, Paris, Harmattan.
- Lauzon N. & Bossard L., (2005), *Processus de décentralisation et développement local en Afrique del'ouest*, OCDE, Bruxelles.
- Le Meur P-Y., (2006), « Décentralisation par le bas et participation clientéliste au Bénin », *Le bulletin de l'APAD*, n°15, in *les dimensions sociales et économiques du développement local et décentralisation en Afrique au sud du Sahara*, Parakou, Lasdel.
- Leclerc-Olive M., (2004), « Un pouvoir local peut-il être public ? », *le cahier du GEMDEV* n°30, in *Affaires locales ? Affaires publiques ?*

- Long N. & al., (1994), “ *Du paradigme perdu au paradigme retrouvé*“, *Pour une sociologie du développement orienté vers les acteurs, le bulletin de l’APAD* n°11.
- Mairie de Bantè, (2007), *Bilan du quinquennat du premier conseil Communal*, Bantè, Mairie de Bantè.
- Masnata F., (1990), *Le politique et la liberté : Principe d’anthropologie politique*, Paris, Harmattan.
- Métodjo K. A., (2008), *Devenir maire en Afrique : décentralisation et notabilités sociales au Bénin*, Paris, Harmattan.
- Monteiro C., (1992), *Les réformes administratives au Bénin et la problématique de la décentralisation*, Cotonou, Fondation Konrad Adenauer.
- Nach Mback C., (2003), *Démocratisation et décentralisation, genèse et dynamique comparée des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala.
- Nouvignon E. J., (2002), *La coopération décentralisée : dynamique des pouvoirs locaux liée à la gestion de l’aide extérieure à Parakou*, mémoire de maîtrise, Université d’Abomey-Calavi, département de sociologie- anthropologie.
- Olivier de Sardan J-P., (1995), *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala.
- Olivier de Sardan J-P., (2009), *Les huit modes de gouvernance locale en Afrique de l’Ouest*, Etudes et Travaux n° 79, Niger, LASDEL.
- Olivier V. (1999), *Pouvoir et politique en Afrique*, Paris, Desclée de brouwer.
- Piveteau A., (2004), « Les « nouveaux » avatars du développement aidé: décentralisation et gouvernance locale » in *Ières journées du*

développement « le concept de développement en débat? » Paris, Université Montesquieu-Bordeaux 4.

Mairie de Bantè, (2010), *Plan de développement communal*, Bantè, Mairie.

Mairie de Bantè, (2006), *Arrêté Communal n° 4C/036CB/M/SG/SP du 10 Octobre 2006 portant organisation de la mairie de Bantè*, Bantè, Mairie.

Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation, (2005), *Mission de décentralisation. Décrets d'application des lois de décentralisation*, Cotonou, MISD.

Quivy R. et Campenhoudt L.V., (1995), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod.

Tocqueville A.de, 1953-1971, *Œuvres complètes*, Gallimard, tomes 11.

Vittin T. E., 2004, "Le caméléon et le technocrate: paradoxes et ambiguïtés des élections présidentielles de mars 2001 au Bénin" in *Monnier L. et Droz Y. (éds), coté jardin, coté cour, Anthropologie de la maison africaine*. Nouveaux cahiers de l'IUED 15, Genève-Paris : IUED-Puf.

Weber M., 1919, Trad. (1959). *Le savant et le politique*, Paris, Plon.

Zinsou S., (2000), *gestion des conflits*, communication au séminaire de renforcement sur des capacités d'action des volontaires de l'Etat de droit, du 1^{er} au 04 mars, Sokodé.

ANNEXES

OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES

Dans le cadre de la rédaction de notre mémoire de Diplôme d'Etude Approfondies (DEA) en sociologie-anthropologie à l'Université d'Abomey-Calavi, nous avons le plaisir de solliciter votre collaboration pour la réponse aux différentes questions ci-dessous formulées. Cette étude porte sur le sujet : « gestion du pouvoir local dans le processus de décentralisation territoriale dans la commune de Bantè ».

Merci pour votre compréhension et votre collaboration.

Date :

Nom :

Prénoms :

Age :

Sexe :

M

F

Niveau d'instruction : Primaire ; Secondaire ; Supérieur ;

Analphabète ;

Alphabétisé

GUIDE D'ENTRETIEN

I. Monographie des sites

1. Historique du village (Fondateur, Acteur, période)

- organisation sociale
- localisation
- communication

2. Caractéristiques

- Agro-écologique
- ressources naturelles
- population et mode peuplement

3. Caractéristiques démographiques et sociales

- population totale au dernier RGPH
- nombre de village/quartier
- effectif de la population par village/ quartier
- poids des principaux groupes socioculturels

4. Activités économiques

- principales activités économiques exercées
- mode d'organisation des actifs
- accès aux crédits
- intervention des ONG (type ; domaine ; source et mode financement)
- différents projets existant
- différentes structures financières existantes
- écoulement des produits
- accessibilité aux marchés régionaux

II. Organisation politique

1. Typologie des pouvoirs
 - mode de désignation des responsables
 - attributions du responsable
2. Historique de la décentralisation
 - représentation sociale de territoire
 - compétences des collectivités locales
 - responsabilité de l'Etat central
 - offre de biens et de services sociaux

III. Organisation et fonctionnement de l'administration locale

1. Compétences des conseillers
 - rôle des conseillers communaux
 - rôle des conseillers municipaux
2. Etat de l'administration locale
 - ressources humaines

- ressources financières
- différents services délivrés

IV. Etat des besoins essentiels et mise en œuvre du PDC

1. eau

- structure de distribution d'eau
- taux de couverture
- disponibilité
- accessibilité
- source d'approvisionnement alternative

2. Electricité

- structure de fourniture d'électricité
- mode d'abonnement
- taux de couverture
- disponibilité
- source d'approvisionnement alternative

3. Santé

- infrastructure socio-sanitaire
 - ✓ Nombre de Centre de Santé (publics ou privés) :
Dispensaire, Maternité et UVS
 - ✓ Nombre d'officine de Pharmacie
 - ✓ Conformité des centres
 - ✓ Nombre de CPS
- personnel sanitaire (public et privés par catégorie)
 - ✓ Ratio habitants / Catégorie de personnel sanitaire
 - ✓ Ratio habitants / catégorie de personnel social
- indicateurs de rendement du service de santé
 - ✓ Nombre de consultation par mois
 - ✓ Nombre de consultation d'enfants sains
 - ✓ Nombre de nouvelles consultations de femmes enceintes
 - ✓ Nombre d'enfants de 0 à 4 ans vaccinés par type de vaccin
 - ✓ Nombre d'enfants vaccinés contre les six maladies du PEV

- Accès/accessibilité
 - ✓ coût de prestation
 - ✓ proximité du centre
- disponibilité

4. Education

- demande en éducation de base
 - ✓ Nombre total d'enfants scolarisés par sexe (public et privé)
 - ✓ Nombre total d'enfants âgés de 6 à 11 ans scolarisés par sexe
- encadrement primaire et secondaire
 - ✓ Nombre de groupes pédagogiques
 - ✓ Nombre de statuts d'enseignants
 - ✓ Ratio élèves/salle de classe
 - ✓ Ratio élèves/enseignants
 - ✓ Ratio élèves/classe

V. Identification des conflits et des acteurs impliqués

- typologie des conflits
- mode de règlement

QUESTIONNAIRE

Questionnaire adressé aux élus locaux

- Depuis quelle année êtes-vous à la tête de la localité ?
- Y-a-t-il d'arrondissement (s) qui n'a (ont) pas de chef ? Oui : Non :
- Si oui lequel ou lesquels ?
- Y-a-t-il contestation au sujet de l'élection des élus locaux ? Oui : Non :
- Si oui ; quels sont les milieux dans lesquels il y a de contestations ?
- Que comprenez-vous de la décentralisation ?
- Quels sont les différents enjeux liés à la décentralisation ?
- Quels sont les avantages liés à la gestion du pouvoir local dans votre localité ?
- La commune/ l'arrondissement dispose-t-il ressources ? Oui : Non :
- Quelles sont les ressources dont dispose la commune / la localité ?
- Quelles sont les responsabilités des élus locaux vis-à-vis des populations ?
- Quels sont les attributions d'un élu local ?
- Quels sont les différents services que vous offrez à la population ?
- Comment appréciez-vous la relation des élus locaux avec la population ?

Questionnaire adressé aux populations et aux notables

- Combien de partis politiques existent-ils dans la commune de Bantè ?
- Y a-t-il de conflits entre les militants des différents partis politiques ?
- Oui : Non :
- Si oui, qu'est-ce qui expliquent les conflits entre les militants de parti politique ?
- Précisez nous quelques situations de conflits ?
- A quoi est due chacune des situations de conflits ?
- Pourquoi après l'installation du premier conseil communal le Maire a-t-il été destitué ?
- Comment appréciez-vous la relation des élus locaux avec les populations ?

- comment appréciez-vous les relations des élus locaux des différents partis politiques ?
- êtes-vous associés aux élus locaux lors de la prise de décisions ?
- selon vous qu'est-ce qui expliquent les conflits entre les hommes politiques ?
- Existe-t-il des mécanismes sociaux de règlement des conflits dans la commune ?

Oui : Non :

Si oui, quels sont les différents mécanismes existant pour le règlement des conflits dans votre localité ?

Grille d'observation

- Participer aux réunions et rencontres de campagnes électorales.
- Assister au déroulement du vote au cours des élections.
- Assister au dépouillement des bulletins dans les bureaux de vote.
- Observer l'accueil des usagers de services de la mairie/ de l'arrondissement/ du CSA/CSC.
- Assister au déroulement du conseil communal
- Observer l'attitude des régisseurs vis-à-vis des commerçants dans les marchés et vice/versa.
- Observer le comportement des acteurs de la filière cajou pendant la période de la récolte et la période de la commercialisation des noix de cajou.



MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET
DE LA GOUVERNANCE LOCALE
DÉPARTEMENT DES COLLINES
COMMUNE DE BANTÈ SECRETARIAT
GÉNÉRAL DE LA MAIRIE
REPUBLICQUE DU BENIN

BP : 30 Bantè
Tel : 57485510/65095454
Email : mairiedebante@yahoo.fr
Site web : www.mairie-bante.com



COMPTE RENDU DE LA SESSION ORDINAIRE BUDGETAIRE DU CONSEIL COMMUNAL LES MERCREDI 29 ET JEUDI 30 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Communal s'est réuni en session ordinaire les mercredi 29 et jeudi 30 novembre 2017 à la salle de conférence de la mairie.

Présidée par le Maire, monsieur *Innocent K. AKOBI*, la session a connu la participation des Conseillers Communaux, dont la liste est annexée au présent compte rendu. Le secrétariat est assuré par monsieur *Davy K. I. ONONDJA*, Secrétaire Général de la mairie.

Après vérification de l'atteinte du quorum, la session est officiellement ouverte par l'exécution de l'hymne national. Une minute de silence a été observée en la mémoire de feu mère de l'Honorable Léon DEGNY, député à l'Assemblée Nationale. Ensuite, le secrétaire de séance a été invité à donner lecture aux Elus des points inscrits à l'ordre du jour, qui après amendement se présentent ainsi qu'il suit :

- 1) Lecture, amendement et adoption du compte rendu de la session extraordinaire du 21 novembre 2017 ;
- 2) Lecture, amendement et adoption du rapport d'activités du 3^{ème} trimestre du Maire ;
- 3) Délibération pour l'autorisation de la signature par le Maire de la convention de partenariat PDDC 5 et la Commune de Bantè;
- 4) Lecture, amendement et adoption du compte rendu de mission du Maire sur la Belgique ;
- 5) Examen et adoption du nouvel organigramme de la mairie de Bantè ;
- 6) Présentation, examen et vote du projet de budget de la commune de Bantè exercice 2018 ;
- 7) Divers.

- ❖ Communication sur l'initiation de la paix dans les familles ;
- ❖ Le renouvellement et la gestion de nos compteurs dans tous les arrondissements ;
- ❖ Point du RAVIP ;
- ❖ Le problème de centre de santé de Bantè.

1- Lecture, amendement et adoption du compte rendu de la dernière session extraordinaire du 21 novembre 2017

Au premier point, le compte rendu de la dernière session extraordinaire du 21 novembre 2017 a été adopté après quelques amendements de la part des Conseillers par acclamations.

2- Lecture, amendement et adoption du rapport d'activités du 3^{ème} trimestre du Maire

Au deuxième point de l'ordre du jour, les Conseillers Communaux ayant déjà pris connaissance du contenu du rapport d'activités du Maire pour le compte du 3^{ème} trimestre 2017, sont intervenus pour faire leurs observations et poser des questions de clarification.

De ces observations, on peut retenir :

- ✓ Le niveau d'exécution du Plan de Passation des Marchés Publics devrait figurer dans le rapport ;
- ✓ Le document produit par les différents chefs services dans le domaine de l'investissement tels que la maîtrise d'ouvrage, la réception provisoire, la réception définitive et l'état des dettes de la commune dans le domaine de la SBEE et la SONEB devraient ressortir dans un tableau linéaire.

Sous réserve de la prise en compte de ces observations, le rapport d'activités du Maire pour le compte du 3^{ème} trimestre 2017 a été adopté à l'unanimité des Conseillers présents.

3- Délibération pour l'autorisation de la signature par le maire de la convention de partenariat PDDC 5 et la Commune de Bantè ;

Suite aux explications données par le Maire sur ce point, le Conseil ayant perçu la pertinence et l'opportunité d'un tel partenariat, a donné son accord de principe. Enfin, vu l'importance que pourrait engendrer cette convention de

partenariat PDDC 5 pour la Commune de Bantè, le conseil l'a adopté par acclamations, après avoir fait quelques observations.

4- Lecture, amendement et adoption du compte rendu de mission du Maire sur la Belgique ;

Au quatrième point de l'ordre du jour, le Maire et le Coordonnateur local Monsieur TCHALLA Justin ont fait le compte rendu de leur voyage à Amay en Belgique dans le cadre du Programme de Coopération Internationale Communale (PCIC). Il faut noter que le programme va intervenir dans quatre domaines à savoir : la modernisation de l'état civil, la gestion des ressources humaines, la mobilisation des ressources propres et la gestion domaniale et environnementale. Il est annoncé la visite à Bantè d'une délégation de deux personnes en 2018 dans le cadre de ce partenariat avec la ville d'Amay. A cet effet, le Maire a suggéré aux élus de faire une préparation minutieuse afin que cette visite puisse impacter positivement nos visiteurs.

5- Examen et adoption du nouvel organigramme de la mairie de Bantè

Au cinquième point de l'ordre du jour les Conseillers Communaux ayant déjà reçu à l'avance le projet d'organigramme de la mairie depuis la session passée, sont intervenus pour l'adoption. Les principales innovations concernent le rétablissement du service Affaires domaniales antérieurement couplé avec celui de l'eau et l'assainissement et puis l'érection de la Station radio en tant que Service à part entière. Il faut noter qu'une lettre rédigée par le secrétaire général du SNAFOTEB est venue enflammer la situation délétère caractérisée par la paralysie due à l'observance d'un mouvement de grève du personnel. Les conseillers n'ont pas manqué de désapprouver avec véhémence l'impertinence de cette lettre, mais également le débrayage en cours dans l'administration communale. La séance est suspendue pour être poursuivie le lendemain.

A la reprise des travaux le deuxième jour, les Conseillers ont entamé l'étude du budget.

6- Présentation, examen et vote du projet de budget de la commune de Bantè exercice 2018

La procédure à adopter pour l'étude du projet du budget a constitué le préalable. Ainsi, dans le souci de faire une étude minutieuse du document, il a été convenu de l'aborder rubrique par rubrique. Cet exercice a donné droit à beaucoup de questions de compréhension et de suggestions. Les interventions du

Meire, du C/SAGE et du RP ont permis de dissiper les inquiétudes et le budget primitif gestion 2018 a été adopté ainsi qu'il suit :

➤ **Section fonctionnement : 250 642 982 FCFA**

- ✓ Recettes :
 - Pour : 16
 - Contre : 00
 - Abstention : 01

- ✓ Dépenses :
 - Pour : 16
 - Contre : 00
 - Abstention : 01

➤ **Section investissement : 704 607 419 FCFA**

- ✓ Recettes :
 - Pour : 15
 - Contre : 00
 - Abstention : 02

- ✓ Dépenses :
 - Pour : 17
 - Contre : 00
 - Abstention : 00

Le budget primitif gestion 2018 adopté à la somme de neuf cent vingt trois millions trois quarante mille soixante-dix francs CFA (923 340070 FCFA). Le résultat du vote se présente ainsi qu'il suit :

- Pour : 17
- Contre : 00
- Abstention : 00

7- Divers

Enfin, parmi les quatre points inscrits aux divers un seul point a été abordé compte tenu de la contrainte de temps. Il s'agit du point relatif à la campagne nationale pour le renouveau des familles, la reconstruction de la nation et la création d'une société communauté solidaire, de prospérité partagée et de valeurs universelles. Il faut retenir que chaque CA est invité à mobiliser 12 couples qui seront sensibilisés à cette fin.

La séance démarrée à 9h 45mn, a pris fin à 17 heures à la satisfaction de tous les participants.

Fait à Bantè, le 1^{er} décembre 2017

Le président de séance

Imocean K. AKOBI

Le secrétaire de séance

Davy K. I. ONONDJA

Table des matières

Dédicace	1
Remerciements	2
Liste des tableaux	4
Liste des figures.....	4
Sommaire.....	5
Résumé	6
Introduction générale.....	7
Chapitre I: Problématique et objectifs de la recherche.....	10
1- Contexte, problématique et objectifs de la recherche	10
1.1 - Contexte de la recherche.....	10
1.2- Problématique de la recherche	15
1.3- Objectifs et hypothèses de la recherche	16
1.3.1- Objectifs de la recherche.....	16
1.3.1.1- Objectif général.....	16
1.3.1.2- Objectifs spécifiques	16
1.3.2 - Hypothèses de la recherche.....	15
2 - Justification du choix du sujet.....	16
2.1- Raisons subjectives	16
2.2- Raisons objectives.....	17
Chapitre II : Eléments de considérations théoriques de la recherche	18
2- Clarification conceptuelle et état de la question	18
2.1- Clarification conceptuelle	18
2.2- Etat de la question	23
Chapitre III : Monographie contextuelle et méthodologie de la recherche.	28
3.1 - Cadre sociogéographique de la recherche	28
3.1.1- Présentation du cadre physique de la recherche	28
3.1.2- Présentation du cadre humain de la recherche.....	31
3.2- Délimitation thématique et modèle d'analyse	32
3.2.1- Délimitation du champ d'investigation	32
3.2.2- Le modèle d'analyse de la recherche.....	33
3.3 – Méthodes de recherche.....	34
3.3.1- Nature de la recherche	34

3.3.2- Techniques et outils de collecte des données	34
3.3.2.1- Recherche documentaire	35
3.3.2.2- L'entretien	36
3.3.2.3 - L'observation	36
3.3.3- Population cible et échantillonnage	37
3.3.3.1- Population cible	37
3.3.3.2- Echantillonnage.....	37
3.3.4- Dépouillement et traitement des données	389
3.3.4.1- Dépouillement des données	39
3.3.4.2- Traitement des données.....	39
3.3.5- Difficultés rencontrées	40
Chapitre IV : L'administration locale dans l'offre de services publics	40
4.1- Historique des services publics à Bantè.....	40
4.2- Accès et utilisation des services publics à Bantè.....	43
4.2.1- Accès et utilisation des services d'appoint de l'administration locale	44
4.2.2- Accès et utilisation des services d'appui de l'administration locale	49
Chapitre V : Gouvernance locale a Bantè: entre décideurs, partenaires et populations	52
5.1- La société civile et les décideurs en accointance pour l'offre de biens publics de services dans la commune de Bantè	52
5.2- La gestion des fontaines : cas des adductions d'eau et des forages équipés de pompes à motricité humaine dans l'arrondissement de Pira.....	57
5.3- Les institutions étatiques dans l'offre des équipements et services sociaux de base.....	59
Chapitre VI : Le choix des élus locaux à Bantè : un bastion de malentendu entre acteurs.....	64
6.1- Conflits entre les leaders politiques autour de l'élection du premier Maire de Bantè	64
6.2- Election communale de 2008 : entre légitimité et légalité d'installation du Chef d'Arrondissement	68
6.3- Gestion du pouvoir local du point de vue de la communauté locale.....	73
Conclusion générale	77
Références bibliographiques	79
Annexes	84
Table des matières	96